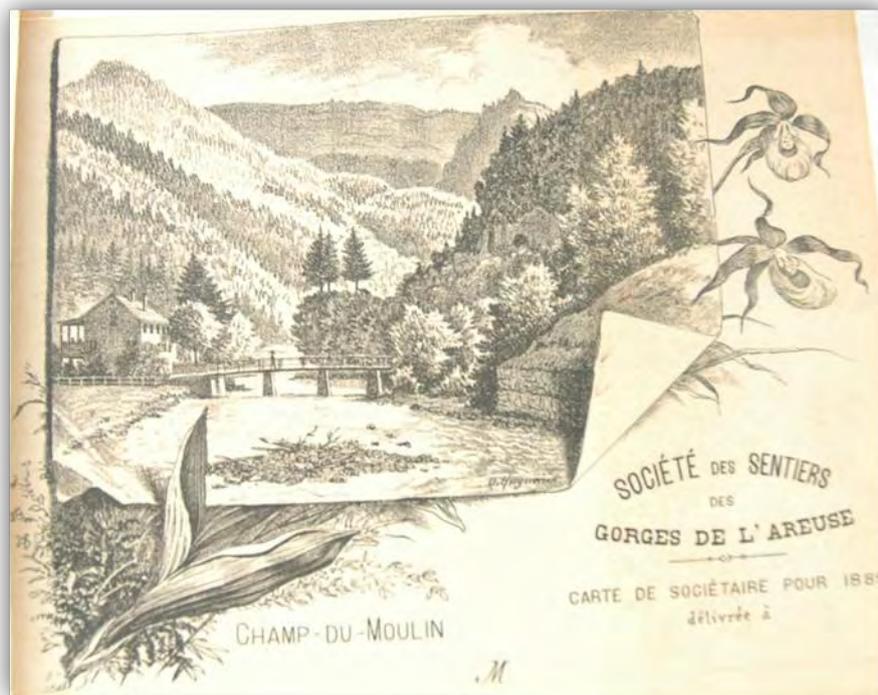


Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse

Catalogue de l'exposition du 125^{ème} de la fondation de la Société

Champ-du-Moulin, 13 et 14 août 2011



Sommaire

Les Gorges de l'Areuse: introduction	3
Synthèse historique	3
Le séjour de Rousseau au Val-de-Travers	5
Les cartes topographiques.....	7
La Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse	34
Fritz Berthoud et la création de la Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse	34
Les sentiers.....	37
Cartes de sociétaire	38
La Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse après sa fondation:	39
L'iconographie.....	48
Les hôtels à Champ-du-Moulin.....	58
Les moulins à poudre de Champ-du-Moulin.....	60
Le chemin de fer	72
Introduction	72
Le train à Neuchâtel.....	72
Le début du 20ème siècle.....	73
L'électrification	73
Forces hydrauliques	79
Potentiel hydraulique	82
Usine du Plan de l'Eau.....	82
L'usine des Moyats	82
L'usine des Clées et l'usine du Chanet.....	82
L'usine de Combe-Garot.....	83
Autres usines	87
En guise de conclusion - Les Archives du Service des ponts et chaussées	88

Les Gorges de l'Areuse: introduction

L'Areuse, principal cours d'eau du canton de Neuchâtel, coule dans les districts du Val-de-Travers et de Boudry. Mentionnée pour la première fois en 1107 sous le nom d'Orose, la rivière prend le nom d'Arosa en 1280 et en 1595 devient La Reuse. La graphie reste variable jusqu'au début du XX^{ème} siècle, et un article d'Auguste Dubois " L'Areuse ou La Reuse, recherches sur l'orthographe de ce nom", paru en 1909 - 1910 dans le *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie* se penche sur la question.

Sa source, vaclusienne¹, se situe à Saint-Sulpice. Après un parcours de 31 kilomètres, l'Areuse se jette dans le lac entre Boudry et Cortaillod. Le cours d'eau est interdit à la navigation depuis 1943. Toutefois, il est ouvert à la pêche dès le Moyen Age. A ce propos, nous savons que le métier est réglementé, en ville de Neuchâtel, par la Compagnie des pêcheurs et cossons, c'est-à-dire les marchands de poissons, fondée en 1482. Sur les rivières, le droit de pêche est donné à quelques privilégiés; sur l'Areuse, ce droit appartient aux châtelains, seigneurs, receveurs et aux pasteurs, comme le montre Charles Godefroi de Tribolet dans son ouvrage *Histoire de Neuchâtel et de Valangin depuis l'avènement de la maison de Prusse jusqu'en 1806*.

D'importants travaux de correction des eaux ont été réalisés entre 1867 - 1869 et 1949 - 1984, ce qui a permis de contrôler et éviter le plus possible les violentes crues, caractéristiques de cette rivière.

Synthèse historique

Sans traiter ici des trouvailles archéologiques de la grotte de Cotencher et de la Baume du Four, nous signalons, pour le site de Champ-du-Moulin, une fibule en bronze et en corail, avec deux têtes d'oiseaux stylisées. Elle est datée de la fin du V^{ème} siècle av. J.-C.

Sur la période du haut Moyen Age, nous n'avons que peu de documents concernant le pays de Neuchâtel. Pour la région du Creux du Van et des Gorges de l'Areuse Yves Demarta dans *Une approche géographique, historique, littéraire et anecdotique de la région du Creux du Van* cite l'acte de fondation du prieuré de Bevaix de 998, quand un dénommé Rodolphe, membre ou proche de la famille royale de Bourgogne fonde un monastère et le dote de terres et manses. D'après l'énumération des terres, il serait possible que la région proche du Creux du Van ait appartenu au prieuré clunisien. Le domaine du prieuré s'étendait en effet jusqu'à Brot et à la montagne de Noiraigue. L'hameau de Fretereules est mentionné plus tardivement, en 1257 et Champ-du-Moulin apparaît pour la première fois en 1512; d'après Michel Schlup dans *Les Gorges de l'Areuse*, cette dénomination s'explique par la présence d'un moulin construit dans une prise de l'Areuse.

Au Moyen Age, le pays de Neuchâtel est composé de châtelaneries, certaines dépendantes des puissances voisines, plus ou moins concurrentes. A partir du XI^{ème} jusqu'au XVI^{ème} siècle, les comtes de Neuchâtel imposent progressivement leur domination sur tout le territoire. Le Val-de-Travers, appartenant d'abord à des dynasties de Franche - Comté ou de Bourgogne (par exemple la famille de Châlon), passe entre le XII^{ème} et le XIV^{ème} siècle sous le contrôle des seigneurs de Neuchâtel, avec l'installation d'une châtelanerie à Môtiers, après avoir acquis les droits du prieuré en tant qu'avoués (protecteurs) de ce dernier.

Au XIV^{ème} siècle, trois pouvoirs sont présents dans la région du Creux du Van; il s'agit de seigneuries de Gorgier, de Grandson (dépendante du comté de Vaud et de la Savoie) et de

¹ Apparition à l'air libre d'une rivière souterraine.

Vautravers. D'après l'historien George - Auguste Matile², des actes de 1320 mentionnent le Creux du Van "*en haut de la Fauconnière sur l'Arouse étant derrière Rochefort*". Ces actes concernent une sentence rendue par Hugues de Châlons pour déterminer les bochéages³ de la montagne entre les habitants du Val-de-Travers et ceux de Grandson; cette division se basait sur la ligne du partage des eaux. Plus tard, du XVI^{ème} au XVIII^{ème}, on trouve d'autres mentions de la région, toujours en lien avec les litiges frontaliers; d'après George - Auguste Matile, une sentence arbitrale du 10 décembre 1350, dite "des Sept Chevaliers", fixe ainsi la limite territoriale entre Othon de Grandson et le comte Louis de Neuchâtel:

" (...) *de la roche de la Fauconnière, qui est derrière Rochefort sur Lareuse, jusqu'à la roche blanche (le Chasseron) qui est dessus le village de Bulet (...) Nous devant les dit arbitres et amis communs nommés auparavant prononçons tous d'un accord sur les demandes, questions, controverses et discordes énoncées auparavant (...) Premièrement que dès la dite roche blanche en tirant tout droit au pré de la Dame, en tirant tout droit à la fontaine Lacherel, et de la Fontaine Lacherel en tirant tout droit au pré des Seignettes Bertout, et des le pré des Seignettes Bertout en tirant tout droit en haut de la roche de la Fauconnière sur Lareuse près du château de Rochefort; ces dites limites séparent la seigneurie du sire de Neuchâtel de celle du sire de Grandson*".⁴

Les conflits médiévaux pour la possession du Creux du Van et de la région voisine avaient principalement pour but des intérêts territoriaux et économiques: chasse, fauconnerie (les oiseaux de l'aire de Gorgier étaient connus jusqu'à la Cour de France), exploitation des forêts sans oublier l'activité agricole qui s'implante sur les terrains défrichées et la récolte des fourrages.

Jusqu'au XVIII^{ème} siècle, cette région était traversée presque uniquement par ses exploitants, dont les activités ont laissé peu ou aucune trace écrite. Avant 1800 on ne se promène que très rarement dans les lieux, et il faudra attendre le développement et l'amélioration des conditions et des moyens de transport pour voir le Creux du Van et les Gorges de l'Areuse devenir un endroit d'excursion populaire. Il semble que la flore rare et riche du Creux du Van ait attiré toutefois les naturalistes, dès le XVI^{ème} siècle; la Roche aux Noms, appelée ainsi car on y lit, gravés sur une paroi de roche sous la falaise du Creux du Van, les grands noms des scientifiques s'y étant rendu, constitue un témoignage de cet intérêt.

Les premières évocations littéraires remontent à la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle; la *Description de la Principauté de Neuchâtel et de Valangin par Abraham Amiest des Hauts Geneveys sur Coffrane, Mathématicien et Médecin*, éditée en 1693 ignore les montagnes en général; elle signale par contre, en aval du Val-de-Travers "*un entre-deux de Montagnes où il y a des Précipices horribles*".⁵

En 1766, dans sa *Description des Montagnes et des Vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*, Frédéric-Samuel d'Ostervald parle ainsi du passage de la Clusette et des Gorges de l'Areuse:

" *A quelque distance de Brot, on passe près d'un rocher très élevé qui domine et s'avance même sur le chemin. Il est d'une pierre jaune, divisée en couches très minces, qui se*

² *Monuments*, I, p. 347, cité par Y. Demarta, *Une approche géographique, historique, littéraire et anecdotique de la région du Creux du Van*, Éditions du Club Jurassien, 1998, p. 53.

³ Terres sur lesquelles les sujets pouvaient se servir librement de bois.

⁴ *Monuments*, cité par Y. Demarta, *op. cit.* p. 55.

⁵ Y. Demarta, *op. cit.* p. 67.

décompose et dont les fragments tombent assez fréquemment. Le chemin, qui n'a que peu de largeur, s'étend depuis le pied du rocher jusqu'au bord d'un précipice affreux au fond duquel la Reuze roule ses eaux à travers les rochers. Ces deux objets effrayants et réunis dans une longueur d'environ deux cents pas, forment un spectacle frappant et la présence d'un double danger ne peut qu'intimider le voyageur. Cependant quoique cette route soit très fréquentée, on n'a pas d'exemples qu'il soit arrivé des accidents. Ce lieu se nomme la Cluzette."⁶

Le séjour de Rousseau au Val-de-Travers

Expulsé de France, de Genève et du Pays de Vaud, Jean-Jacques Rousseau séjourne à Môtiers, invité par Madame Boy de la Tour, qui possédait une maison dans ce village. Les visites que le philosophe reçoit au Val-de-Travers, sa correspondance, ses écrits, les bonnes relations et les démêlés qu'il a entretenues avec certains Neuchâtelois, contribuent à la connaissance de cette partie du Jura. Grand promeneur, Rousseau parcourt la vallée et décrit la nature dans ses œuvres. Passionné par la botanique, il entreprend la création d'herbiers; ils sont aujourd'hui en partie déposés à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel.

En 1764, du 4 au 11 septembre, Rousseau habite une semaine à Champ-du-Moulin, dans la maison connue aujourd'hui comme "Maison Rousseau". Le comte Charles de Zinzendorf, assesseur de la Chambre de commerce autrichienne, en voyage à travers l'Europe, désire voir le philosophe lors de son passage en Suisse. Il le rencontre à l'auberge de Brot; Rousseau lui montre ensuite sa maison; voici ce qui nous rapporte Zinzendorf dans son journal, rédigé en français:

" (...) il me demanda si je m'arrêtais quelques moments et s'offrit de me mener à sa maison, à condition que je fusse accoutumé de marcher au travers des pierres (...) Insensiblement, nous arrivâmes à un mauvais chemin qui conduisit dans le vallon. M. Rousseau me montra de loin sa maison, dans le vallon arrosée par la Reuse, située dans un endroit appelé Champ-du-Moulin, bordé par des belles montagnes couvertes de beaux bois. Au coin vers l'ouest, le Creux du Vent, un singulier rocher excavé dont il sort un vent qui jette le chapeau en haut (...). Près de la maison, il y a une poudrière, où je regardai toute la manipulation de la poudre à canon. (...) Nous retournâmes par un chemin bien sauvage, où il nous fallut gravir une roche comme des chèvres".⁷

Après le dîner à Brot, Zinzendorf continue:

" Il me mena à La Cluzette, où le chemin est taillé dans des très haut rocs. Là, nous nous occupâmes à ramasser des pierres et à les jeter dans un grand précipice, dans la Reuse, pour observer leurs bonds. "⁸

D'après ces notes, on pense que les deux promeneurs descendent par le chemin traversant Champ-du-Moulin. Ils visitent la poudrière, l'habitation et remontent ensuite à Brot par le sentier de la combe des Moyats, en escaladant le contrefort rocheux plongeant dans la rivière, immédiatement en aval de l'usine, coupé lors de la construction du bâtiment. Il n'est par contre pas prouvé que Rousseau soit monté au Creux du Van. Sa démarche préfigure la période romantique et le regard nouveau porté sur les beautés de la nature; la montagne commence à devenir attrayante.

⁶ Idem, p. 67.

⁷ Cité par A. Dubois, *Les Gorges de l'Areuse et le Creux du Van*, Neuchâtel: Paul Attinger, 1902, pp. 118 - 119.

⁸ Cité par A. Dubois, *op. cit.* p. 119.

Un exemple parmi d'autres qui illustre ce changement d'attitude est le témoignage de G.E. Depping de 1812, qui relate une descente "touristique" dans les Gorges; le promeneur français, dans son *Voyage de Paris à Neuchâtel en Suisse fait dans l'automne de 1812*, nous parle de la fameuse "pierre suspendue":

" Devant la chute de la Reuse dans l'abyme, on voit un quartier de roche au milieu du lit ou plutôt de l'encaissement de la rivière. Ce bloc s'est détaché d'un coteau voisin, il y a quelques années, avec des circonstances particulières. C'était précisément le jour de la prise de possession du pays par le prince de Neuchâtel. Des commissaires de l'ancien et du nouveau gouvernement étaient assemblés dans l'auberge de Brot; on lisait encore les derniers mots de l'acte d'occupation, quand on entendit tout-à-coup un fracas, comme une détonation d'une vingtaine de canons, qui ébranla toute la maison, et fit lever les commissaires, en sursaut, de leurs sièges. Ils se précipitèrent, plein de frayeur, hors de la maison. On apprit alors que la nature avait accompagné cet acte solennel d'un bruit à sa façon".⁹

⁹ Y. Demarta, *op. cit.* p. 75.

Les cartes topographiques

Ce changement d'attitude face aux montagnes correspond aussi à la création de cartes topographiques scientifiques. La première carte conservée est la *Carte géographique de la Souveraineté de Neuchâtel et Vallangin* levée par le père augustin P.C. Bonjour R. Augustin en 1672 - 1673. Dans cette carte, toutes les montagnes sont montrées schématiquement et les divisions territoriales sont imprécises.

David François Merveilleux lève la *Carte de la Souveraineté de Neufchâtel et Vallangin en Suisse* en 1694, montrant les partages politiques, et signalant également le Creux du Van sous la dénomination "Cul du Vent". Après la carte Merveilleux, une série de cartes révisées sont publiées; on cite parmi d'autres celle de 1745, éditée par l'Académie royale des Sciences et la *Carte des Comtés de Neuchâtel et Vallangin*, réalisée en 1779 par le sieur Clermont, ingénieur et géographe.

Mais la figure principale de la cartographie neuchâteloise au XIXème siècle reste Jean-Frédéric d'Ostervald. Ce commissaire général, cartographe remarquable, est mu par la nécessité d'une rénovation dans les reconnaissances des biens. Il souhaite en effet pouvoir fixer une taxation précise. Il propose pour cela la levé d'une carte générale, fondée sur une suite de triangulations principales mesurées trigonométriquement, et rapportant les divers éléments sur le terrain de manière à indiquer les sinuosités de ce dernier. Une première série de relevés, de 1801 à 1806, permet l'établissement d'une carte en noir et blanc gravée en 1811 à Paris et dédiée à son Altesse Sérénissime le Prince et Duc de Neuchâtel. La carte sera complétée en 1837.

Dans le but d'établir des cartes suisses unifiées, réalisées par le général Guillaume-Henri Dufour, Jean-Frédéric d'Ostervald utilise des nouvelles triangulations primaires et secondaires, avec des altitudes calculées précisément à l'aide du baromètre à mercure; ces calculs portent à la création de la *Carte de la Principauté de Neuchâtel levée aux frais de Sa Majesté de 1838 à 1845 par Jean-Frédéric d'Ostervald*. Cette carte, en couleur, est découpée en onze feuillets et livrée en deux exemplaires manuscrits le 14 octobre 1846, une copie étant destiné au roi et l'autre au Conseil d'État.

Traitant spécifiquement des Gorges de l'Areuse, nous avons la carte géographique de Maurice Borel, dont ils existent plusieurs éditions. Éditée en 1898 - 1899 à l'initiative de la *Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse*, cette carte reste fondamentale pour l'étude de la région, car elle situe les anciens câbles et nombreuses particularités géographiques.

Voici une série de cartes topographiques et croquis, du XVIIème siècle jusqu'au XXème, montrant le cours de l'Areuse et en particulier son passage à travers les Gorges. Dans cette série figurent notamment des reproductions de la carte d'Ostervald et des cartes de Borel.

A partir de 1860, la région du Creux du Van et les Gorges de l'Areuse sont appréciées également par un public plus large, et deviendront en 1956 une réserve naturelle commune.

Voici certaines dates qui permettent de retracer une histoire de la région depuis le XIXème siècle. A ce moment, on assiste à son développement économique, lié à l'essor du trafic de marchandises et de voyageurs sur la route de France. Le transport des personnes reste limité jusqu'au XVIIIème siècle par manque de voitures publiques.

1860: achèvement des trois axes ferroviaires du canton; le 24 juillet a lieu l'inauguration de la ligne du Franco - Suisse (Neuchâtel - Les Verrières). Les travaux durent deux ans et demi et sont difficiles et coûteux, notamment à cause du relief escarpé des Gorges. La seconde ligne, celle du Littoral (Le Landeron - Vaumarcus) est ouverte le 7 novembre 1859, après la construction du viaduc de Boudry.

Légende de l'image	
Titre ou sujet	Carte géographique de la Souveraineté de Neuchâtel et Vallangin.
Auteur	P.C. Bonjour R. Augustin.
Date	1672 - 1673
Technique	Dessin.
Lieu de conservation	Bibliothèque Publique et Universitaire, Neuchâtel.
Descriptif	<p>Cette carte est la plus ancienne connue du pays. Elle n'indique pas de routes, mais montre les différentes mairies et châtelainies qui composent le territoire de Neuchâtel au XVIIème siècle. La région des Gorges de l'Areuse est bien visible dans ce dessin, même si à cette époque, vu l'absence de sentiers à proprement parler, il était impossible de descendre jusqu'au lit de la rivière, sauf pour des chasseurs ou des pêcheurs; les pentes escarpées et les reliefs sont rendus par des ombres et des hachures, et l'auteur montre également, de manière assez schématique, les vignes et les forêts. Une légende, dans le marge supérieur de la carte, retrace brièvement l'histoire du pays, jusqu'à Henry d'Orléans - Longueville. En quelque ligne, le père Augustin nous fournit une "description" des montagnes, des rivières, du lac et du vignoble:</p> <p><i>"Ses montagnes sont fertiles et bien peuplées, le lac auquel elle donne le nom est des plus poissonneux, aussi bien que les rivières qui y entrent; et la coste qui le regarde est chargée de vignobles qui fournissent les estats voisins du meilleur vin de la Suisse."</i></p>

SPCH/KH juillet 2011



Légende de l'image	
Titre ou sujet	Croquis, tiré d'un plan général de la région en 1732.
Auteur	Inconnu.
Date	1739
Technique	Dessin.
Dimensions	Longueur: env. 36 cm Largeur: env. 32 cm
Lieu de conservation	Archives de l'Etat de Neuchâtel.
Référence de l'œuvre	Cote: 202, plan.
Descriptif	"Je soussigné Commissaire atteste que ce petit plan est un abrégé bien juste du grand Plan, qui fut levé en 1732 à l'occasion du procès entre les villes et communautés intéressées à la cote du Champ du Moulin, et qui fut agréé des parties. Le présent estant dressé en raccourcy, sur une échelle qui n'est que la sixième partie dudit grand Plan, mais qui au reste y est entièrement uniforme, de sorte que foy doit y estre ajoutée; c'est ce que je certifie ce 23 avril 1739".

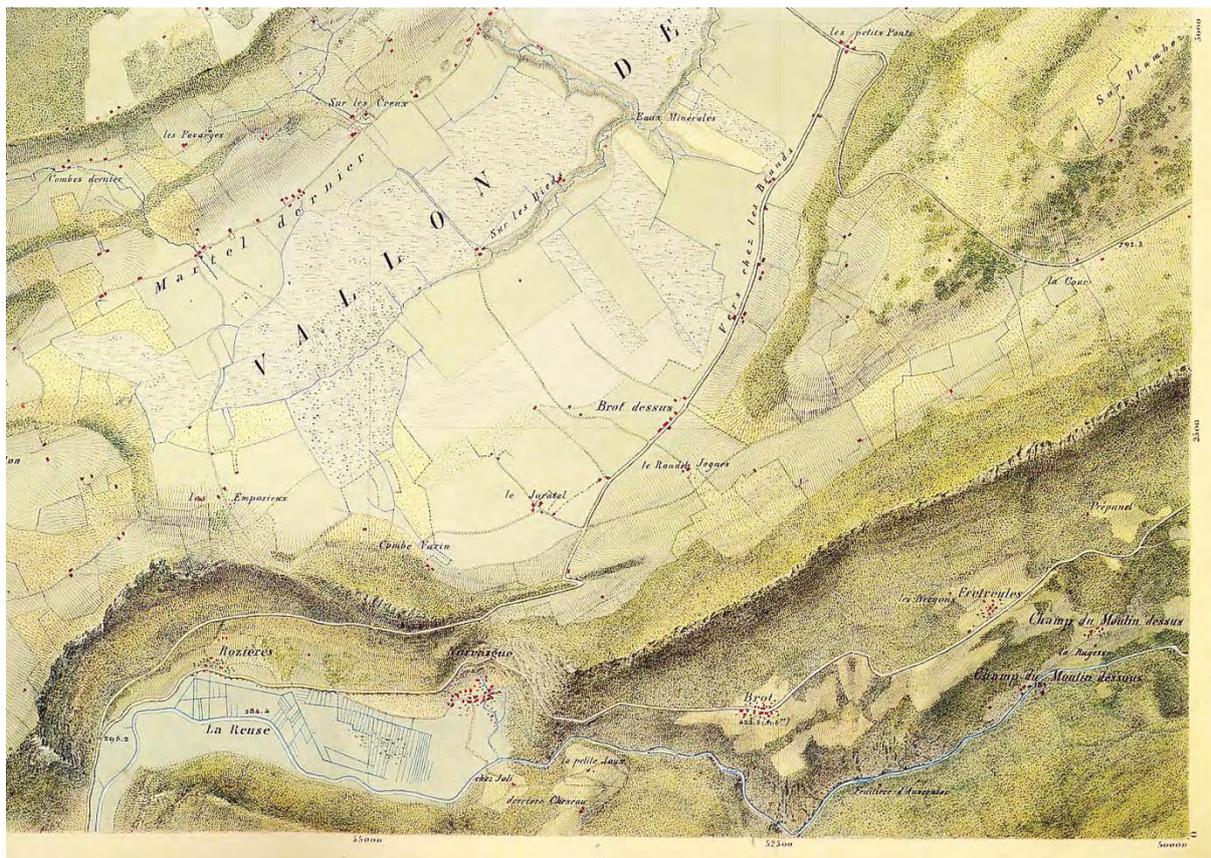
Description de l'image	<p>Vue de Champ du Moulin. Ce croquis, sous forme de rouleau, nous présente les bornes, indiquées par des lettres, qui marquent les frontières entre les différentes seigneuries. Des noms de lieu et des propriétés sont également montrés. Une légende, en bas du croquis, fournit les explications nécessaires à la l'interprétation des points indiqués sur le plan par une lettre majuscule. Ce croquis a été dessiné pour un motif bien précis, c'est-à-dire "<i>à l'occasion du procès entre les villes et communautés intéressées à la coste du Champ du Moulin</i>", d'où peut être son caractère sommaire du point de vue de l'illustration topographique. La légende mentionne en outre l'existence d'un plan de grandes dimensions, dessiné en 1732.</p> <p>Les points cardinaux, selon un usage courant sont indiqués par les noms des vents respectifs (<i>Uberre, Ioran, Vent, Bise</i>).</p>
------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SPCH/KH juillet 2011

Titre ou sujet	Carte de la Principauté de Neuchâtel levée de 1801 à 1806 et complétée en 1837 par J. F. d'Ostervald.
Auteur	Jean - Frédéric d'Ostervald.
Date	1801 - 1806. Révision en 1837.
Technique	Gravure sur cuivre.
Dimensions	Longueur: 86 cm Largeur: 59 cm Échelle: 1:96000
Lieu de conservation	Archives du Service des ponts et chaussées.
Référence de l'œuvre	Cote: OST 13.
Auteur	Jean - Frédéric d'Ostervald (1773 - 1850). Originaire de Neuchâtel, suit une formation commerciale à Francfort et Paris. Maire de Travers et membre de la cour des comptes, Ostervald sera également commissaire général adjoint (1796), commissaire général de la Principauté de Neuchâtel (1800 - 1810). Dans le cadre de cette dernière fonction, qui consistait à la conservation des titres et revenus de l'Etat (reconnaissance des biens, limites du pays, domaines etc.), Ostervald s'occupe de travaux d'arpentage. Il recommande, en 1801, la révision des plans de la Principauté, qui ne sont pas fiables ou plus à jour, et demande pour cela le financement du roi de Prusse. Il obtiendra avec peine 6000 livres en 1804. Entre temps, Ostervald a déjà réalisé de nombreuses mesures personnelles. En 1806 sa <i>Carte de la Principauté de Neuchâtel levée de 1801 à 1806 et dédié à Son Altesse Sérénissime le Prince et Duc de Neuchâtel par J. F. d'Ostervald</i> est publiée. Cette carte est réalisée avec la contribution de Jean-Georges Trallès, professeur de mathématiques à l'Académie de Berne, très connu pour ses travaux de mensuration dans les Alpes, considéré comme l'un des meilleurs mathématiciens du pays. Après la réalisation de sa carte en 1806, Ostervald part à Paris, où il rejoint son frère et tient une maison d'édition, spécialisée dans la publication de recueils de voyages illustrés. Il y restera environ 25 ans. En 1836, il collabore avec Guillaume-Henri Dufour à la réalisation de divers projets liés à la création d'une carte suisse. Puis, sur la demande du Conseil d'État, il réédite une version mise à jour de sa carte en 1837, avec l'ajout de Cerneux-Péquignot. Ce travail permettra les études d'approche destinées aux tracés des lignes de chemin de fer.
Description de l'image	Détail de la planche n°7, avec représentation de Champ-du-Moulin et des Gorges de l'Areuse. Cette carte est monochrome, et le terrain est représenté par des points et des traits d'une grande finesse. Ostervald indique également les parcelles. La carte est éditée en France par " <i>Charles Piquet, géographe du Roi et de Monseigneur le Duc d'Orléans</i> " et gravée par Barrière, rue des Noyers 8 à Paris. Les écritures sont l'œuvre d'un autre graveur parisien, J.B.L. Aubert père.

Pour en savoir plus	<p><i>Dictionnaire historique de la Suisse</i>, http://www.hls-dhs-dss.ch/index.php, article "Jean-Frédéric d'Ostervald".</p> <p>Y. Demarta, <i>Une approche géographique, historique, littéraire et anecdotique de la région du Creux du Van</i>, Éditions du Club Jurassien, 1998, p. 76.</p> <p>M. Schlup (dir.), <i>Biographies neuchâteloises, des Lumières à la Révolution</i>, Hauterive: Attinger, tome 2, 1998, pp. 233 - 236.</p>
---------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SPCH/KH juillet 2011



Légende de l'image	
Titre ou sujet	Carte de la Principauté de Neuchâtel levée aux frais de Sa Majesté de 1838 à 1845 par Jean-Frédéric d'Ostervald.
Auteur	Jean- Frédéric d'Ostervald.
Dates	1838 - 1845
Technique	Gravure sur cuivre (taille-douce).
Dimensions	11 planches. Longueur: 61,5 cm Largeur: 51,8 cm Échelle: 1:25000
Lieu de conservation	Archives de l'Etat de Neuchâtel (original). Archives du Service des ponts et chaussées (fac-simile).
Référence de l'œuvre	Cote: OST 7.
Auteur	Dès 1838, Ostervald entreprend un nouveau projet; il désire en effet réaliser une carte plus précise, à l'échelle 1:25000. Aidé de plusieurs collaborateurs, il va donc commencer une série de mesures entre 1838 et 1845. Cette <i>Carte de la Principauté de Neuchâtel levée aux frais de Sa Majesté de 1838 à 1845 par Jean-Frédéric d'Ostervald</i> servira de base à la carte Dufour et au cadastre neuchâtois. Comme pour toute construction de carte, il faut d'abord créer un modèle

	<p>géodésique du terrain. Son réseau de base de trigonométrie comporte 60 points placés entre la rive sud du lac de Neuchâtel et les sommets de la chaîne du Jura. Ces points de base sont complétés par 1800 points secondaires. Pour chacun de ces points, l'altitude est mesurée précisément à l'aide d'un baromètre à mercure et plusieurs visées sont réalisées pour relier les points entre eux. Le résultat est concluant, la carte Ostervald a une précision de l'ordre du mètre si on la compare avec les données actuelles. Les altitudes en mètres ont été calculées à partir du niveau du môle du port de Neuchâtel, établi à 434,7 mètres <i>"au-dessus de l'océan"</i>.</p> <p>Jean-Frédéric d'Ostervald n'est pas uniquement un scientifique brillant, il est aussi dessinateur de qualité, comme nous pouvons le constater par les planches en notre possession. Parmi ses autres travaux, nous avons également une <i>Carte topographique et routière de la Suisse et des contrées limitrophes</i>, réalisée vers 1850.</p>
Description de l'image	<p>Détail, vue de Champ-du-Moulin et des Gorges de l'Areuse. A la différence de sa première carte, la version de 1838 - 1845 se compose de cinq couleurs; le dessin est d'une grande finesse et d'un parlant rarement égalé, et les couleurs relèvent bien la nature du terrain. On remarque l'absence de la métairie du Lessy et de la Fruitière de Bevaix (pourtant déjà existantes), et la présence de la Fruitière d'Auvernier, sise aux Moyats, sur la rive droite de l'Areuse, aujourd'hui disparue.</p>

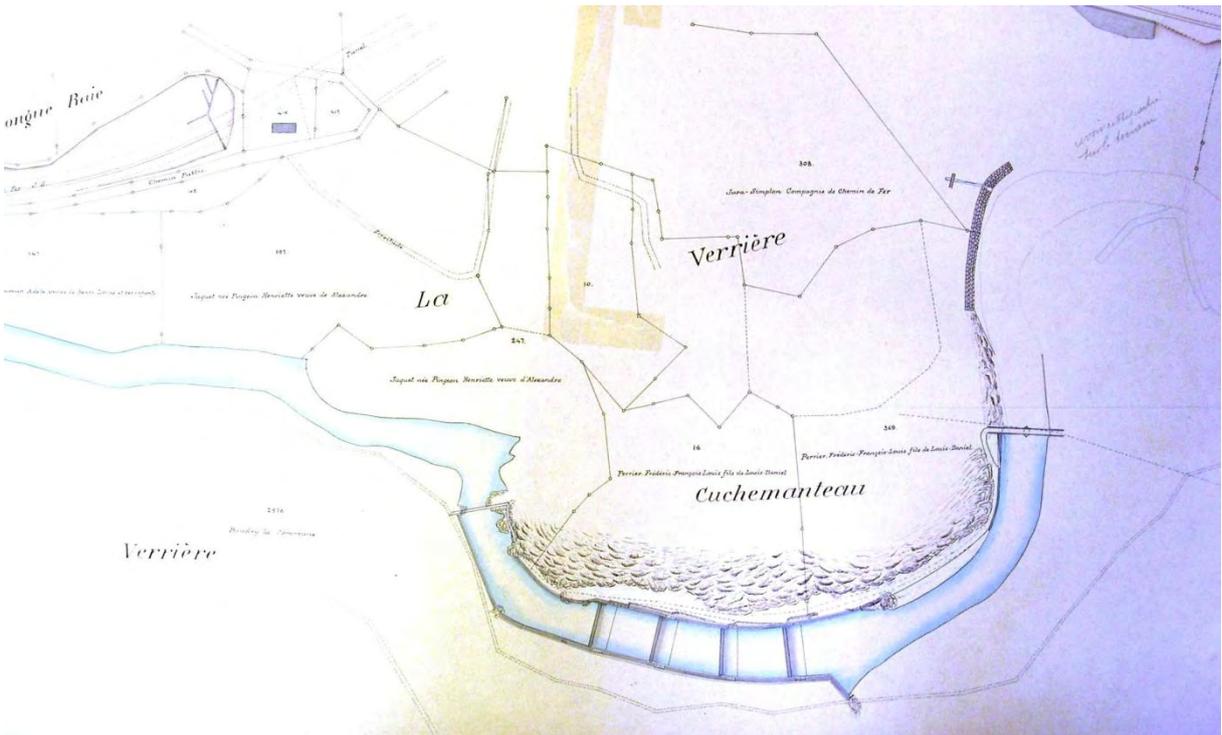
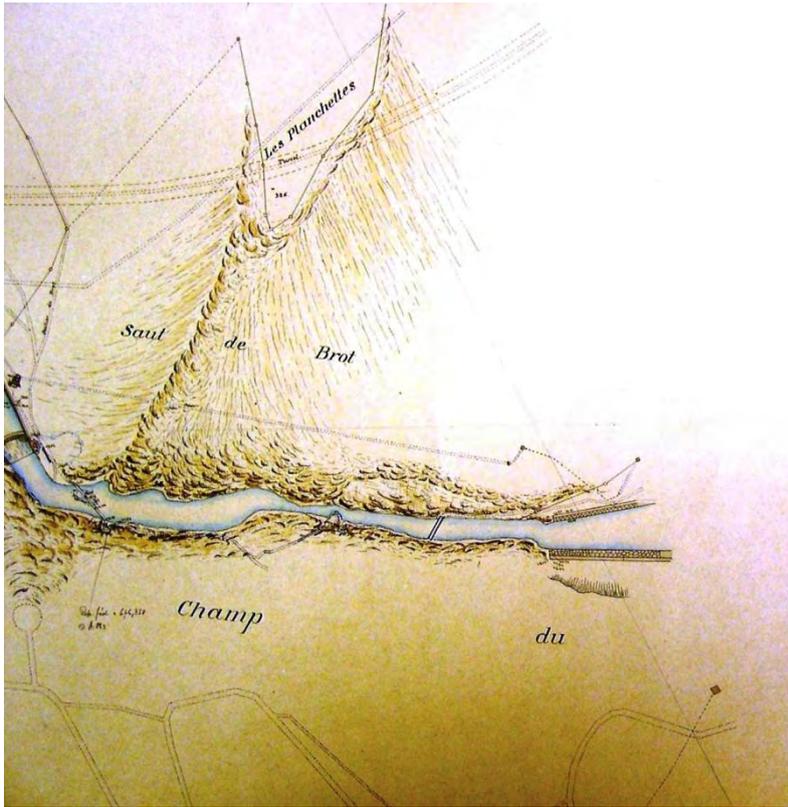
SPCH/KH juillet 2011



Légende de l'image	
Titre ou sujet	Topographische Karte der Schweiz, dite également "Carte Dufour". Feuille XI, Pontarlier, Yverdon. Feuille XII, Freyburg, Bern.
Auteur	Guillaume - Henri Dufour.
Dates	1849 (feuille XI). 1860 (feuille XII).
Technique	Gravure sur plaque de cuivre, impression en taille douce.
Dimensions	Longueur: 70 cm Largeur: 48 cm Échelle: 1:100000
Lieu de conservation	Archives du Service des ponts et chaussées.
Référence de l'œuvre	Cote: DUF 11 (Pontarlier, Yverdon). DUF 12 (Freyburg, Bern).
Auteur	Guillaume-Henri Dufour (1787 – 1875), ingénieur et chef d'état-major général de l'armée suisse. Dans sa fonction militaire (il faut rappeler que l'établissement des premières cartes topographiques est une affaire de l'armée), il dirige les travaux de triangulation qui aboutiront à l'établissement d'une carte de la Suisse au 1: 100'000; cette carte est

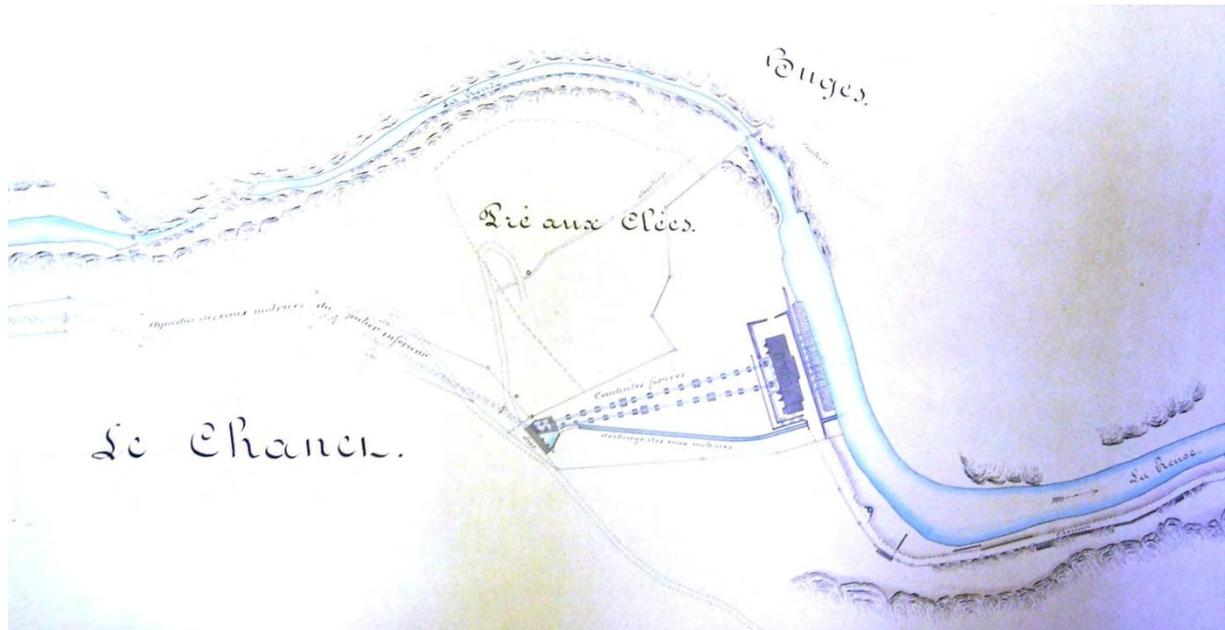
	<p>commencée en 1832 et achevée en 1864. Le 21 octobre 1847 la Diète fédérale le nomme général, en charge de dissoudre le Sonderbund, alliance séparée de cantons conservateurs. A la suite d'une campagne de trois semaines, peu sanglante et habile, les cantons dissidents capitulent, ce qui porte à la naissance de la Suisse moderne en 1848. On doit à Dufour un <i>Cours de tactique</i> (1840), des travaux sur la fortification et de nombreuses études d'histoire militaire. En tant qu'ingénieur et scientifique, il s'intéresse à plusieurs domaines, allant de la géométrie aux projections, de la statique appliquée aux ponts, de la résistance des solides à la mécanique appliquée etc. Avec sa carte de la Suisse, il a fait œuvre de pionnier. Il a également joué un rôle déterminant dans les transformations d'urbanisme et de génie civil subies par Genève et dans la fixation du tracé des chemins de fer en Suisse.</p>
Description de l'image	<p>Détail, vue de Champ du Moulin et des Gorges de l'Areuse. Les formes du relief sont rendues par des hachures et des ombres, ce qui donne au spectateur une réelle impression tridimensionnelle. Cette carte lance la réputation mondiale de la cartographie suisse et, outre à constituer une première vue d'ensemble scientifiquement exacte et esthétique du nouveau État fédéral, elle est également un outil de propagande en faveur de l'unité nationale après la guerre du Sonderbund: en effet, dans la première édition monochrome, les frontières cantonales passent à l'arrière-plan et ne sont pratiquement pas visibles.</p>
Pour en savoir plus	<p><i>Dictionnaire historique de la Suisse</i>, http://www.hls-dhs-dss.ch/index.php, article "Guillaume - Henri Dufour". http://www.swisstopo.admin.ch/internet/swisstopo</p>

SPCH/KH juillet 2011



Légende de l'image	
Titre ou sujet	Cours de la Reuse dans les Gorges
Auteur	Service des ponts et chaussées, Bureau de l'économie des eaux.
Date	Inconnue.
Technique	Dessin.
Dimensions	Longueur: env. 5,18 m Largeur: env. 43,5 cm
Lieu de conservation	Archives du Service des ponts et chaussées.
Référence de l'œuvre	BEE 47
Auteur	L'auteur de ce dessin est inconnu; nous connaissons néanmoins l'entité productrice; il s'agit de l'ancien Bureau de l'économie des eaux, aujourd'hui Bureau des ouvrages d'art et de l'économie des eaux. Ses missions principales consistent entre autre dans l'étude et la direction de travaux d'endiguement, la correction et l'entretien des cours d'eau, des rivages du lac, les constructions et les concessions hydrauliques. Plusieurs documents anciens de ce bureau sont conservés aux archives du Service des ponts et chaussées: négatifs sur plaque de verre de photographies de crues de l'Areuse, cartes fluviales, divers plans et projets etc. couvrant une période qui va d'environ 1880 aux années 1960.
Description de l'image	Détail, différentes vues du cours de l'Areuse. Les usines (Plan de l'Eau, les Moyats) sont représentées sous forme de plan, avec leurs barrages et les différentes conduites. La présence de l'usine des Clées nous fait pencher pour une date postérieure à 1895. Les reliefs sont dessinés avec très grande précision, presque "pierre par pierre", avec des traits et des hachures qui les mettent bien en évidence. La partie concernant le site du Champ du Moulin montre en outre les diverses parcelles de terrain, avec indication des propriétaires.

SPCH/KH juillet 2011



Légende de l'image	
Titre ou sujet	Plan du cours de l'Areuse. Carte fluviale.
Auteur	Service des ponts et chaussées, Bureau de l'économie des eaux.
Date	Inconnue.
Technique	Dessin.
Dimensions	Longueur: env. 5,18 m Largeur: env. 43,5 cm
Lieu de conservation	Archives du Service des ponts et chaussées
Référence de l'œuvre	BEE 47
Description de l'image	Détail, différentes vues du cours de l'Areuse. Les usines (Plan de l'Eau, les Moyats) sont représentées sous forme de plan, avec les barrages et les conduites, comme c'est le cas de l'autre carte fluviale. Le tracé du chemin de fer et la présence de l'usine des Clées nous font également pencher pour une datation postérieure à 1895.

SPCH/KH juillet 2011

CARTE DU CANTON DE NEUCHÂTEL

PAR MAURICE BOREL

d'après les Minutes au 1:25.000^{me} du Bureau Topographique Fédéral;
la Carte au 50.000^{me} du Canton de Vaud et les Cartes françaises
des Ministères de la Guerre et de l'Intérieur

Revue et Complétée par Monsieur Alfred Bellenot, Ingénieur;
et par Monsieur C. Knapp, Professeur de Géographie.

LÉGENDE

VILLES, BOURGS
COMMUNE - PAROISSE
F^{me} M^{on} : Ferme, Moulin
Pr. Gr. : Prise, Grange
Eglise, Chapelle
Point trigonométrique

+++++ Limites d'Etats
+ + + + + " de Cantons
- - - - - " de Districts
- - - - - " de Communes
Station
- - - - - Chemins de fer
" à voie étroite
- - - - - " projetés

Routes de 1^{re} Classe
" 2^e de Classe
Chemins Vicinaux
" divers
Sentiers
10.6. Cotes d'altitude
205 Population des Communes

Cours d'eau
Agnednes
Marais
Tourbières
Grèves acouées
Vignes, Bois
St. L. Stations Lacustres

Echelle de 1:50.000

1000 500 0 1 2 3 4 5 6 7 km

Courbes de niveau équidistantes de 20 mètres, forcées de 100 en 100^{ms} et pointillées de 10 en 10^{ms}

Librairie Delachaux et Niestlé, à Neuchâtel.

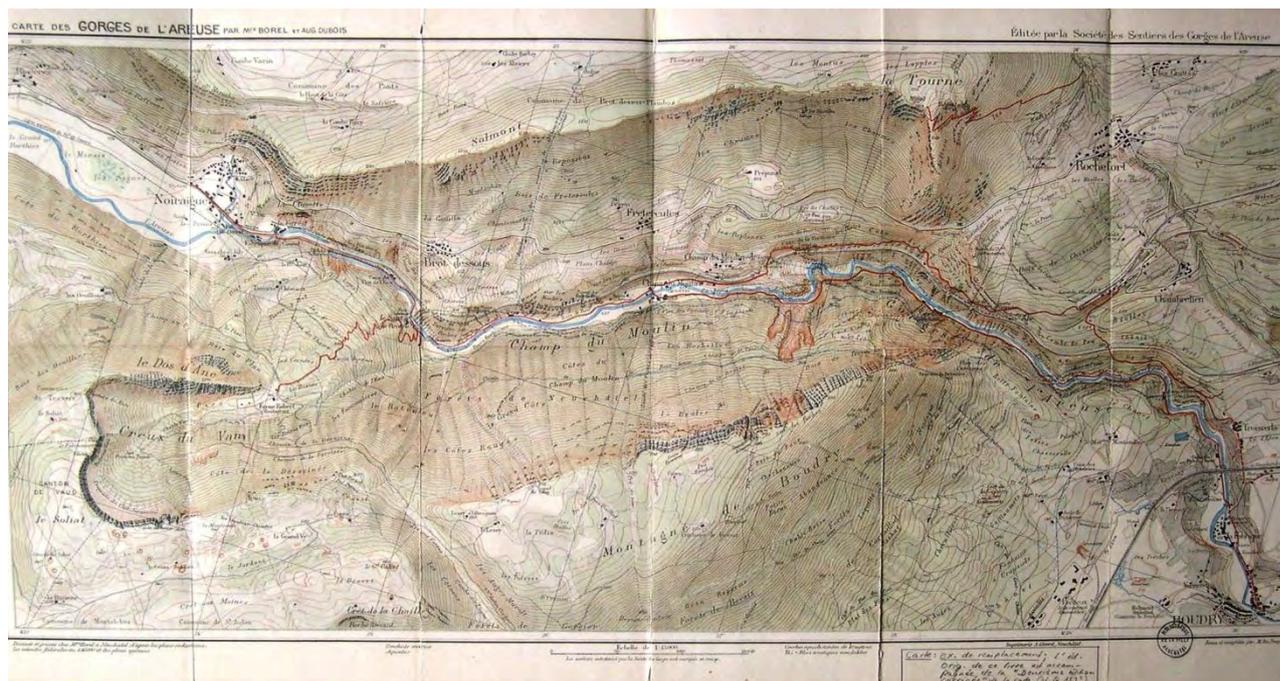




Légende de l'image	
Titre ou sujet	Carte du Canton de Neuchâtel
Auteur	Maurice Borel
Dates	1889
Technique	Gravure sur plaque de cuivre, impression à plat.
Dimensions	Longueur: 79 cm Largeur: 60 cm
Lieu de conservation	Archives du Service des ponts et chaussées
Référence de l'œuvre	Cote: BOR 3 BOR 4
Auteur	Maurice Borel (1860 - 1926). Neuchâtelois, fils d'Auguste et Adèle-Sophie Blakeway. Maurice Borel suit ses études à l'École technique de Winterthur et dès 1880 part à Paris, où il restera jusqu'à la fin du XIXème siècle. De retour en Suisse il dirige en tant que cartographe, avec Charles Knapp et Victor Attinger, la publication du <i>Dictionnaire géographique de la Suisse</i> , paru en six volumes entre 1902 et 1910. Passionné d'archéologie, Maurice Borel devient président en 1912 de la Commission des fouilles de La Tène, dirigées par Paul Vouga, et découvre également une pirogue de l'âge du Bronze à Bevaix, village où sa famille possède, dès 1841, l'ancien moulin banal, transformé en maison de maître.
Description de l'image	Détail, vue de Champ-du-Moulin et des Gorges de l'Areuse. Dans cette carte le terrain est représenté par des courbes de niveau, et les reliefs sont, de plus, accentués par des traits d'ombres, ce qui les rend plus

	<p>réalistes et donne une idée de vue tridimensionnelle.</p> <p>La carte Borel est tirée d'après les minutes au 1:25000 du Bureau topographique fédéral, la carte 1:50000 du canton de Vaud, les cartes françaises du Ministère de l'Intérieur et celles du Ministère de la Guerre.</p> <p>La version en notre possession a été revue et complétée par l'ingénieur A. Bellenot et par Charles Knapp, professeur de géographie. La carte a été "<i>dessinée et gravée à Paris chez M^{ce} Borel, Avenue d'Orléans Paris</i>".</p>
Pour en savoir plus	<p><i>Dictionnaire historique de la Suisse</i>, http://www.hls-dhs-dss.ch/index.php, article "Maurice Borel".</p> <p>M. Garin et al., "La saga des Borel au Moulin de Bevaix", in: <i>Nouvelle Revue neuchâteloise</i>, n°48, 1995, pp. 27 - 28.</p>

SPCH/KH juillet 2011



Légende de l'image	
Titre ou sujet	Carte des Gorges de l'Areuse.
Auteur	Maurice Borel et Auguste Dubois. Révision: M. Du Pasquier.
Date	1913
Technique	Lithographie.
Dimensions	Longueur: 70 cm Largeur: env. 35 cm Échelle: 1:15000
Lieu de conservation	Archives du Service des ponts et chaussées.
Référence de l'œuvre	Cote: BOR. 5
Description de l'image	<p>Une première édition, tirée par l'imprimerie F. Gendre de Neuchâtel avait été réalisée, comme on l'a vu, en 1898 - 1899, à l'initiative de la Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse; son prix était de 2 francs. Lors de l'édition, en 1902, de l'ouvrage <i>Les Gorges de l'Areuse et le Creux du Van</i> par Auguste Dubois, professeur et secrétaire de la Société des Sentiers, une deuxième édition est annexée à la monographie.</p> <p>Le Service des ponts et chaussées possède dans ses archives la troisième édition, présentée ici; elle a été éditée par l'imprimerie Givord de Neuchâtel et, à sa sortie, coûtait 1 franc. Cette édition a été révisée par Léon Du Pasquier, professeur de l'Académie (actuellement l'Université) de Neuchâtel.</p>

Pour en savoir plus	Yves Demarta, <i>Une approche géographique, historique, littéraire et anecdotique de la région du Creux du Van</i> , Éditions du Club jurassien, 1998, p. 87.
---------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SPCH/KH juillet 2011



Maurice Borel (1860 - 1926). Copie de la photographie originale de 1893. Collection privée.

1865: fondation du Club Jurassien, qui achète une partie des éboulis situés sous la falaise du Creux du Van afin d'en faire une zone protégée. Une autre partie est propriété de l'Etat de Neuchâtel, qui la loue au Club Jurassien pour la somme de 25 francs par an.

1866: parution d'*Un jour au Creux du Van*, récit d'une course d'école. La construction du chemin de fer au Val-de-Travers favorise ces excursions. Le 10 juillet 1866 le docteur Louis Guillaume¹⁰, le naturaliste et romancier Louis Favre¹¹ et le peintre Auguste Bachelin¹² accompagnent les jeunes filles des Écoles industrielles de la ville de Neuchâtel visiter le " Creux du Vent". Cette promenade est financée par Philippe Suchard et par la Société d'utilité publique de Fritz Berthoud. Il nous reste de cette journée un cahier lithographié, illustré par des dessins d'Auguste Bachelin, Georges Grisel et Th. Schuler. La région du Creux du Van est présenté à la population, et cela par des personnalités qu'on retrouve à chaque fois que l'on parle de cet endroit: Louis Guillaume, Édouard Desor¹³, Fritz Berthoud.

1874: fondation, à Boudry et Colombier de deux sociétés, à l'initiative de Fritz Berthoud, pour la création d'un chemin dans les Gorges de l'Areuse. Les travaux, financés grâce à des conférences et des ventes, débutent immédiatement. Il faut rappeler qu'à cette époque les Gorges étaient pratiquement inconnues.

1875: inauguration du tronçon Boudry - Baume du Four, le 26 septembre, à la clairière des Clées. Avant l'ouverture du chemin, la partie inférieure des Gorges entre Combe-Garot et la passerelle des Clées était "inexplorée". Une vague piste, probablement laissée par les botanistes et les pêcheurs rejoignait la Baume par un couloir très raide, descendant de la Prise de Pierre.

1876: construction, à l'initiative de Philippe Suchard, du chalet " La Tempérance " aux Clées. L'industriel est en effet engagé dans l'aménagement du nouveau sentier. Une collation gratuite était offerte aux promeneurs, permettant de recueillir des dons en faveur du chemin des Gorges, déjà endommagé. Le bâtiment est détruit par un incendie en 1895, et depuis 1996, une nouvelle construction en bois (achetée et montée par les forestiers de Boudry) est à disposition du public. En 1876 également, publication du cahier lithographié de Fritz Berthoud, *Le Sentier des Gorges de l'Areuse*, avec des dessins d'Auguste Bachelin et des

¹⁰ Président de la Commission d'éducation municipale, créateurs de colonies de vacances pour les enfants de santé fragile et organisateur des premières courses d'école à Neuchâtel; ces dernières avaient pour but l'apprentissage par l'observation plutôt qu'en classe.

¹¹ Louis Favre (1822 - 1904). Membre fondateur du *Musée neuchâtelois* et du *Rameau de Sapin*, il est aussi l'auteur de nombreux travaux d'histoire naturelle (notamment au sujet des champignons), de recherche d'histoire locale et fictions qui ont connu un grand succès populaire, comme par exemple les *Nouvelles jurassiennes*.

¹² Auguste Bachelin (1830 - 1890). Il suit, dès 1850, des études de peinture à Paris, et se dédie à la création artistique, littéraire ainsi qu'à la recherche historique. Il est membre fondateur en 1864 de la Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel et du *Musée neuchâtelois*. Il organise aussi en 1885 le nouveau musée d'histoire de Neuchâtel.

¹³ Edouard Desor (1811 - 1882). Après des études de droit à Giessen et Heidelberg, il est réfugié politique à Paris dès 1832, où il suit des études de sciences. A partir de 1837, Desor collabore avec Louis Agassiz et publie les *Excursions et séjours dans les glaciers et les hautes régions des Alpes* en 1843 et les *Nouvelles excursions* en 1845. Il accompagne ensuite Agassiz aux États-Unis où, après une dispute avec ce dernier, entre au service du gouvernement américain en tant que géologue. Revenu en Suisse en 1852, Desor donne le nom de Valanginien à une des couches du Crétacé inférieur. Il fait de la Combe-Varin, hérité de son frère, un lieu de rendez-vous international de scientifiques. Passionné par la préhistoire, Édouard Desor publie en 1865 *Palafittes ou constructions lacustres du lac de Neuchâtel* et en 1874, avec Louis Favre, *Le bel âge du Bronze lacustre en Suisse*.

textes écrits à la main. Dans un style poétique, avec des considérations philosophiques, l'auteur décrit le charme du nouveau chemin.

1878: prolongement du sentier jusqu'à Champ-du-Moulin et inauguration par Philippe Suchard de l'Hôtel des Gorges à Champ-du-Moulin. Comme au chalet des Clées, un registre destiné à recueillir des fonds en faveur de l'entretien du chemin est déposé. L'exemple d'un hôtel plus ancien, celui de La Truite, puis d'autres constructions montrent l'importance du tourisme régional; des bals, des kermesses et des fêtes se succèdent, et en 1902, Auguste Dubois signale que certains dimanches les deux établissements apprêtaient jusqu'à 100 kg de poissons. Après la 2^{ème} guerre mondiale, les hôtels sont de moins en moins fréquentés, ce qui mène à la transformation de l'Hôtel des Gorges en habitation. Vers 1970 le bâtiment est abandonné et une compagnie de l'armée le dynamite en 1986. Aujourd'hui, reste encore l'Hôtel de La Truite.

1878: fondation au Val-de-Travers de la Société anonyme du Sentier des Gorges. Son but est de prolonger le chemin jusqu'à Noiraigue.

1879: construction, à la demande de Philippe Suchard, d'une gare à Champ-du-Moulin. Suchard adresse à ce propos plusieurs lettres à l'administrateur de la Société ferroviaire de la Suisse Occidentale, compagnie qui succède au Franco - Suisse en 1872. L'industriel se montre persévérant, et renforce encore sa capacité de persuasion avec l'envoi de plusieurs boîtes de chocolat... Voici un exemple d'une lettre que l'entrepreneur, après la décision de la compagnie de tester l'arrêt de quelque train pendant l'automne, envoie au responsable de la compagnie:

" L'expérimentation qui vient d'être faite pendant le mois d'octobre de cette halte à Champ-du-Moulin m'a prouvé dans ce court espace de temps que je m'étais pas trompé. Une certaine quantité de personnes ont pu encore en profiter et d'après les rapports que j'en ai eu, je suis convaincu que cet arrêt, tout en rendant de grands services aux nombreux amateurs de courses dans les Gorges de l'Areuse et qui apprécieront toujours davantage, finira par devenir profitable aux intérêts de la Suisse - Occidentale " .¹⁴

Cet arrêt est d'abord une halte, et on construit un bâtiment le long de la voie unique, car les structures nécessaires au croisement des trains ne seront aménagées qu'en 1911. Avant la construction de cette gare, les trains descendant du Val-de-Travers s'arrêtaient à Champ-du-Moulin, pour casser un élan difficilement contrôlable avec les anciens freins à sabot de bois. Entre temps, des fusions s'opèrent dans le monde des entreprises ferroviaires. La Compagnie Suisse - Occidentale devient Suisse Occidentale - Simplon en 1881, Jura - Simplon en 1890 et CFF en 1903. Le bâtiment des voyageurs est agrandi en 1898 et la ligne est électrifiée en 1942.

1880: achèvement du tronçon Champ-du-Moulin - Noiraigue. Il s'agit du "Sentier rouge".

1884: premières réparations importantes du sentier des Gorges et ouverture du chemin entre pont de Vert et la Prise de Pierre.

1885: achat de la "Maison Rousseau" par Frédéric-Louis Perrier, architecte, futur conseiller d'État et futur conseiller fédéral.

¹⁴ Y. Demarta, *op. cit.* p. 84.

DÉDIÉ À LA JEUNESSE DE LA SUISSE ROMANDE.

COURSES SCOLAIRES
III

UN JOUR AU CREUX DU VENT.

VOYAGE

DES ÉCOLES SUPÉRIEURES

DES JEUNES FILLES.

DE NEUCHÂTEL.

LE 10 JUILLET, 1866.



A. BACHELIN.

NEUCHÂTEL

X. FURRER LITHS.

Un jour au Creux du Vent, cahier lithographié, 1866. Page de couverture. Collection privée.

De gauche à droite et de face, T. Schuler, G. Grisel, Fritz Berthoud (assis), C. Ayer, L. Favre (assis), Dr Guillaume et A. Bachelin dessinant. (A. Bachelin dans « Un Jour au Creux du Vent »)



Personnages neuchâtelois, en quelque sorte les "pionniers" de la popularisation de nos beautés naturelles.

1886: mort de Philippe Suchard le 4 novembre. Fusion des trois sociétés en une *Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse*. Inauguration du "Chemin bleu", d'environ 4 kilomètres entre Chambrélien et Champ-du-Moulin. Les travaux hydrauliques attirent beaucoup de promeneurs et la Compagnie ferroviaire du Jura Neuchâtelois propose de réaménager le "Sentier des Études", ouvert lors des travaux de mensuration antérieurs à la construction de la ligne du Franco - Suisse.

1885 - 1887: travaux hydrauliques avec l'installation de deux stations entre Noiraigue et Combe Garot, pour collecter l'eau d'alimentation des sources bordant l'Areuse, eau destinée à la consommation des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Les travaux emploient 300 ouvriers sous la direction d'Édouard Hartmann, ingénieur des Eaux à Neuchâtel. Ce dernier se base sur les études de Guillaume Ritter de 1863. L'affluence de curieux est forte, également lors des travaux de construction des usines électriques, comme par exemple celle des Clées, de 1895. Elle sera remplacée en 1913 par l'usine du Chanet.

1889: création du Comité de la Société du Parc du Creux du Van et proposition d'aménagement d'un parc à gibier clôturé, dans lequel les animaux circulent librement. Ce premier parc disparaîtra en 1921.

1891: ouverture du sentier franchissant le Saut de Brot et remplacement de la passerelle métallique par le fameux pont de pierre. Le "Sentier rouge" atteint une longueur de 11 kilomètres, de Noiraigue à Boudry.

1897: ouverture du "Sentier jaune", de Saut de Brot à la ferme Robert, à l'initiative de la Société du Parc du Creux du Van. Il a une longueur d'environ 2 kilomètres et demi. Le dernier sentier qui va de Perreux à La Tourne est également achevé.

1902: publication par la Société des Gorges de la monographie *Les Gorges de l'Areuse et le Creux du Van*, par Auguste Dubois.

1959: création du second parc animalier du Creux du Van. Il cessera son activité en 1988.

1972: création de la réserve naturelle du Creux du Van et des Gorges de l'Areuse.

1986: publication de l'ouvrage collectif *Les Gorges de l'Areuse*, à l'occasion du centenaire de la *Société des sentiers des Gorges de l'Areuse*.

2008: interdiction de l'orpaillage décidée par les autorités neuchâtelaises. L'or de l'Areuse se trouve presque toujours sous forme de paillettes d'environ un millimètre, avec quelque pépite de plus grandes dimensions. Le métal provient des gisements du massif du Mont-Blanc, d'où il a été transporté par le glacier du Rhône. Il y a 20000 ans, lors de la glaciation dite de Würm, le glacier traversait tout le Plateau et se trouvait contre les montagnes du Jura. Suite au réchauffement, le glacier s'est retiré, laissant des moraines contenant l'or, ces dernières se sont par la suite érodées à contact de l'eau. La rivière avait fait naître l'espoir de la prospection aurifère dans les siècles passés; l'orpaillage est en effet attesté dès le XIV^{ème} siècle, vraisemblablement en lien avec la concession donnée en 1347 par Charles VI au comte Louis de Neuchâtel de frapper des monnaies d'or et d'argent.

Plus tard Gallandre, dans sa *Description du Comté* de 1687 raconte:

" Au pied de la forteresse et passage de la Clusette et du village de Brot-Desous, il se trouve des pailles de fin or qui tombent dans la rivière d'Areuza, depuis les sources des mines d'or qu'il y a d'un côté et d'autre de la rivière, lesquelles mines jettent leurs fleurs la veille de Saint-Jean par chacun an, comme tiennent les Alchimistes et maîtres mineurs. Il s'est trouvé des maîtres qui savent la science et l'art de séparer la fleur dans le sable, qui en ont tiré par jour plus de quatre francs vaillants".¹⁵

Les autorités de Brot cherchent également à intéresser le prince de Neuchâtel au XVIIème siècle:

" Il se trouve une apparence de mine d'or au dessoubz de Brot, tirant contre la rivière de l'Hareuse, est ce par la fleur et supperficie, qui a été éprouvée, même s'en transporte hors de l'Etat par hostees. Il semble que, puisque Dieu en baille la cognoissance, que S.A. y pourrait hasarder quelque mille francs, faisant venir un mineur expert pour, y faisant travailler de nos gens, voir ce qui s'en peut esperer afin de ne rien negliger ".¹⁶

¹⁵ Cité par A. Dubois, *op. cit.* p. 210.

¹⁶ Cité par AaVv, *Les Gorges de l'Areuse*, Neuchâtel: A la Baconnière, 1986, p. 149.

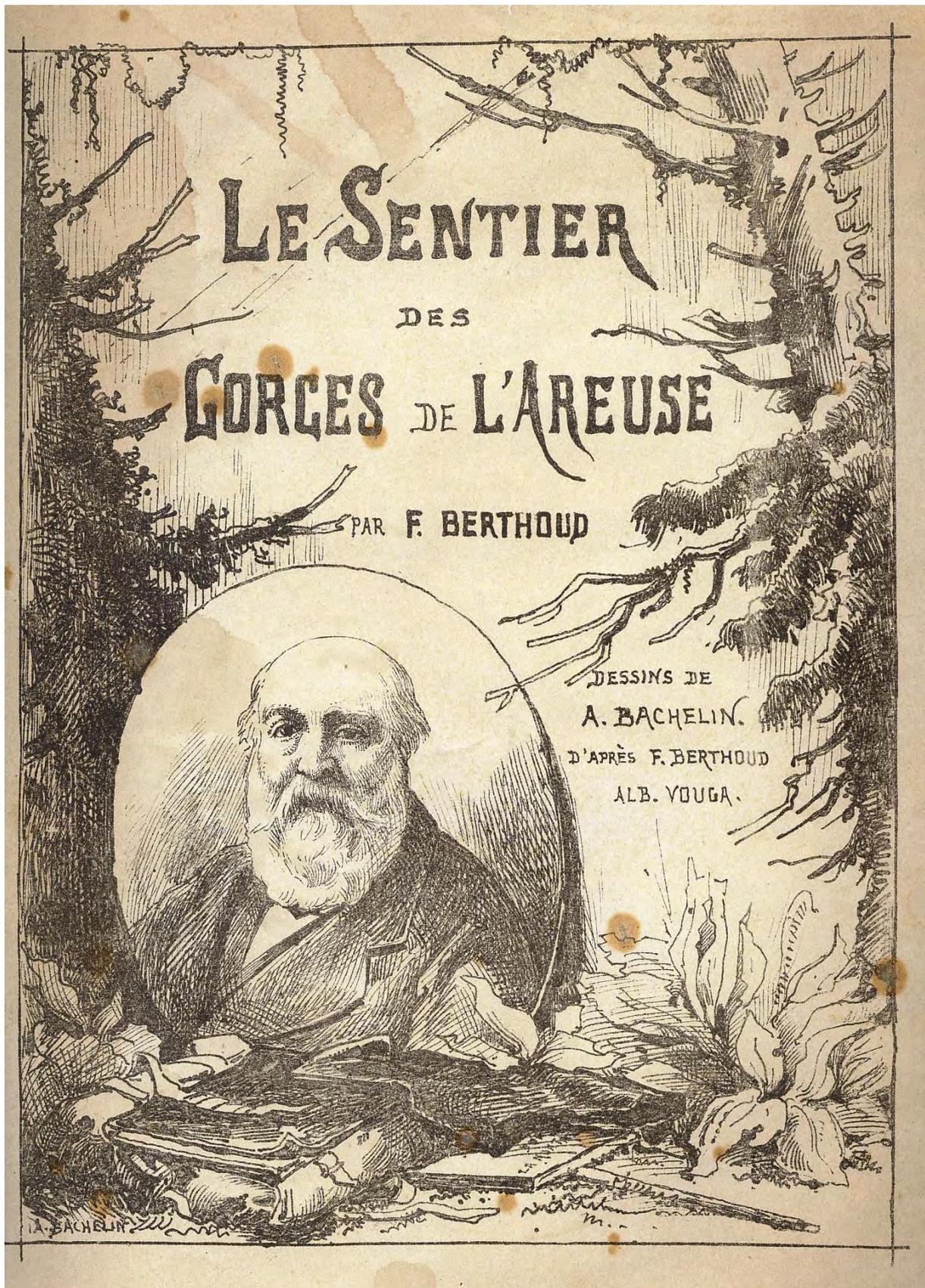
La Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse

Fritz Berthoud et la création de la Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse

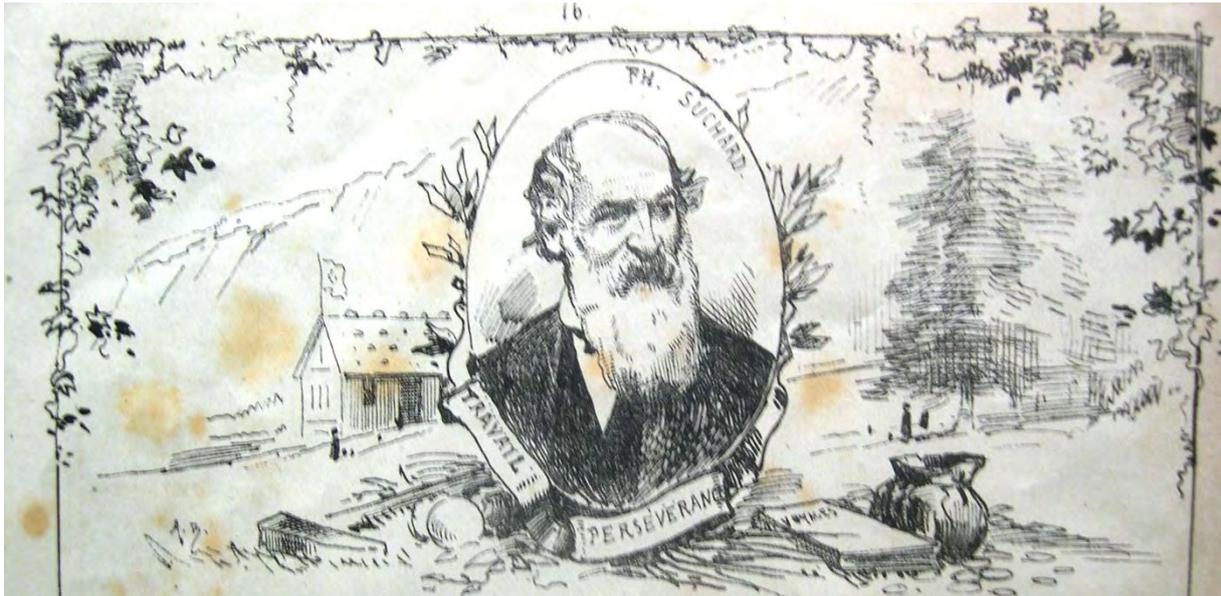
L'idée de la création d'un sentier dans le Gor de Brayes est attribuée à Fritz Berthoud. Fils de Jean-Louis, horloger à Fleurier, Fritz Berthoud a été associé et codirecteur (1829-1845) de la banque *Berthoud frères*, fondée à Paris par ses oncles Jonas, Charles-Frédéric et Auguste. Sa fortune lui permet de se consacrer par la suite à la peinture et à la littérature. Berthoud collabore à la *Revue suisse* et à la *Bibliothèque universelle*. De retour à Fleurier en 1869, il est conseiller aux États (1871-1872), puis conseiller national (1872-1878). Il est aussi député au Grand Conseil neuchâtelois (1874-1880). Berthoud préside la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel en 1871 et 1880, collabore à la revue *Musée neuchâtelois*, publie deux ouvrages sur Rousseau à Môtiers. Étant également président de la Société du Musée de Fleurier, il participe à la création du chemin de la Poëta-Raisse; cette activité, et le fait de se rendre régulièrement à Colombier, lui suggèrent l'ouverture d'un chemin à travers les Gorges de l'Areuse, afin de faire connaître à la population cet endroit pittoresque. A cette époque, il existe un pont rudimentaire dans la région, le pont des Clées, dont on ignore l'origine (la date de 1864 gravé sur un rocher indique l'année de reconstruction). Ce pont mettait en contact les habitants des Métairies et ceux de Trois Rods et de Chambrelieu. Pour faire face aux frais liés aux travaux nécessaires à la création des sentiers, le comité qui se forme donne une série de conférences durant l'hiver 1874 – 1875, puis organise à Colombier une "vente", qui produit une recette de 1143 francs. Pour sa part, la commune de Boudry offre gratuitement le bois nécessaire. Le tracé choisi pour ce premier sentier est le chemin de la corniche rocheuse du Gor des Brayes, inauguré le 26 septembre 1875. Parmi le public présent, on mentionne Philippe Suchard, qui participera activement par la suite aux activités de la *Société des Sentiers des Gorges*. En effet, il fait construire en 1876 le chalet des Clées, la "Tempérance". Les recettes de cet établissement, unies à celles de la fête d'inauguration, permettent de financer le sentier jusqu'à Champ-du-Moulin. En 1878, Philippe Suchard fonde également l'hôtel du Sentier des Gorges dans cette localité. La région est cependant très fortement sujette aux caprices de la nature, et les détériorations sont multiples; en 1883, inondations, ravines et éboulements avaient détruit plusieurs points du chemin, et l'humidité attaque les structures en bois (ponts, balustrades), les rendant peu stables. Le 24 mars 1884 le Comité de Colombier organise une "vente", avec le concours de la *Société du Musée de l'Areuse* et des dames des deux localités; un concert et une loterie complètent cette manifestation. Le succès de cette journée permet les réparations, le remplacement des trois ponts de bois par des passerelles en fer et l'ouverture du petit sentier qui monte du pont de Vert à la grotte du même nom, ainsi que sa prolongation jusqu'à la Prise de Pierre, pour faciliter l'accès depuis la gare de Chambrelieu.

L'achèvement du premier sentier conduit tout naturellement à l'établissement d'une voie pareille pour mettre en communication Champ-du-Moulin à Noiraigue; ce projet intéressant surtout le Val de Travers, mène à la fondation, en 1878, de la *Société anonyme du Sentier des Gorges*, ayant pour but la poursuite des travaux des comités de Colombier et Boudry. Ce chemin, situé sur la rive droite de la rivière est inauguré le 12 septembre 1880.

En 1886, les travaux hydrauliques entrepris dans le vallon de Champ de Moulin attirent un grand nombre de visiteurs; l'administration du chemin de fer Jura-Neuchâtelois pense faciliter l'accès aux Gorges aux voyageurs qui descendent à Chambrelieu. L'idée est de relier cette gare à celle du Champ-du-Moulin. A l'initiative de l'entreprise ferroviaire, un troisième comité est créé à Neuchâtel pour rétablir l'ancien "Sentier des Etudes", tracés durant opérations du nivellement du chemin de fer Franco - Suisse, mais depuis presque disparu. Grâce à une



Fritz Berthoud, *Le Sentier des Gorges de l'Areuse*, cahier lithographié, 1876. Page de couverture. Collection privée.



Philippe Suchard (1797 - 1884), lithographie. En arrière-plan, derrière le buste de Suchard, on aperçoit le Pré des Clées, avec le chalet "La Tempérance", fondé par le chocolatier. Une curieuse image, comme un dollar américain, qui veut vraisemblablement rappeler l'engagement de Suchard pour la création et l'entretien des sentiers dans les Gorges. Une bourse avec des monnaies (les donations laissées par les visiteurs au chalet) accentue ultérieurement l'aspect de la donation.

souscription organisée dans tout le canton, le "Sentier bleu" est construit, et inauguré le 11 juillet 1886.

En 1886, donc, trois groupes distincts avaient coopéré à la construction et au maintien des sentiers des Gorges de manière indépendante. Mais les ressources étaient épuisées, d'autant plus que l'appui de Philippe Suchard venait à manquer en raison de son décès en 1884. Le comité de Neuchâtel prend alors l'initiative de fusionner les trois groupes et le 4 novembre 1886, à Auvernier, est fondé la *Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse*. En voici en synthèse les statuts, cités par Dubois:

" La Société se recrute dans tout le canton, et se compose de personnes de bonne volonté qui acquittent annuellement une cotisation d'un franc. Elle est administrée par un comité de 19 membres, que nomme tous les trois ans l'assemblée générale des sociétaires (...). Chaque année l'assemblée générale, convoquée le plus souvent au Champ-du-Moulin, entend les rapports du comité. Chaque année aussi, des collecteurs bienveillants, et au dévouement desquels la société doit en grande partie sa prospérité, se chargent de recueillir les cotisations et de distribuer à titre de quittance une carte de sociétaire, à laquelle le comité s'est toujours attaché à donner quelques intérêt."

Le comité se réunit chaque printemps pour visiter les sentiers, décide des réparations et de l'ouverture éventuelle de nouveaux chemins.

Les statuts sont adoptés à Auvernier le 31 mai 1887 par l'Assemblée générale, et renouvelés le 6 octobre 1912 à Champ-du-Moulin.

Les sentiers

Les sentiers portent le nom des couleurs qui servent à leur balisage:

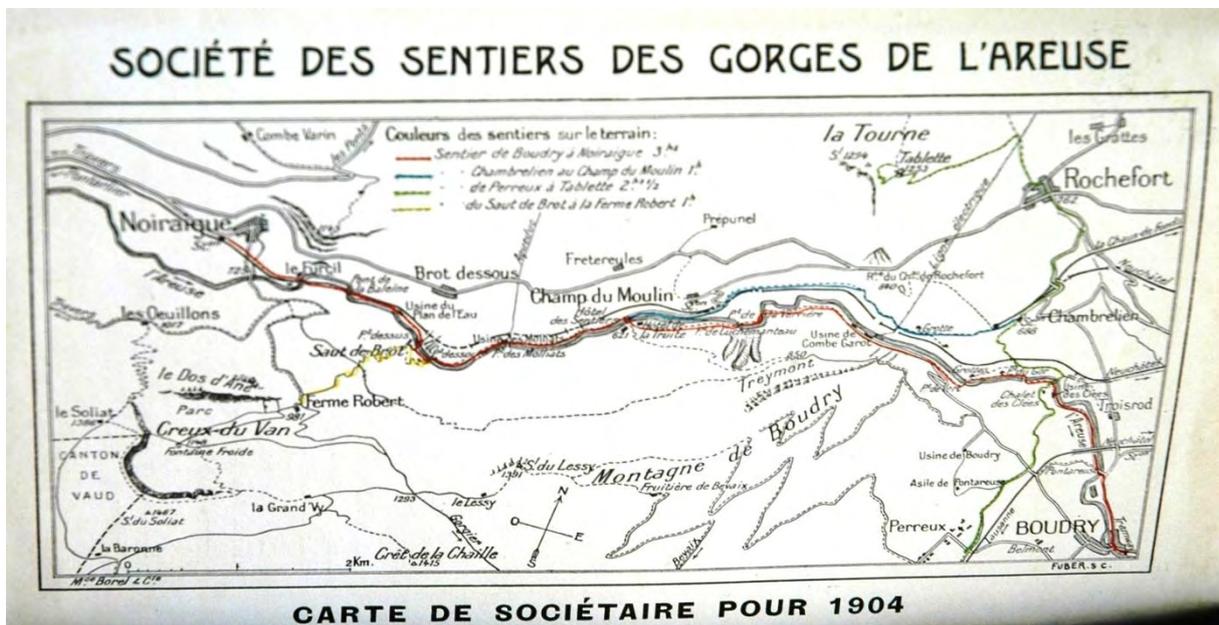
- Sentier bleu, Chambrélien – Champ-du-Moulin, 1886.
- Sentier jaune, Saut du Brot – Ferme Robert, 1897.
- Sentier vert, Perreux – Rocher des Tablettes, 1884.
- Sentier rouge, Boudry – Noiraigue, 1880.

Cartes de sociétaire

Il s'agit des cartes de membre de la Société. En voici des exemples, provenant des archives de la Société, aujourd'hui conservés aux Archives de l'Etat de Neuchâtel. La période couverte va de la fondation de la Société en 1887 jusqu'en 1934. Certaines de ses cartes, qui servaient en quelque sorte de quittance pour les membres, sont décorées avec des dessins d'artistes locaux, comme Huguenin.



Cartes de sociétaires, Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse, 1899 et 1904. Archives de l'Etat de Neuchâtel.



Comité de la Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse

pour 1908-1911

<p>District de Neuchâtel.</p> <p>MM. L. PERRIER, Conseiller d'État Neuchâtel. G.-E. PERRET, Directeur du Crédit Foncier, » Nelson CONVERT, ingénieur, » Auguste DUFOIS, professeur, »</p> <p>District de Boudry.</p> <p>H.-Ls VUGA, notaire, Cortaillod. E.-E. GIRARD, juge de paix, Boudry. Numa DROZ, professeur, Grandchamp. Alp. MATHEY-DUPRAZ, professeur, Colombier.</p> <p>District du Val-de-Travers.</p> <p>Alcide MARCHAND, négociant, Fleurier. Ernest VASSAUX, directeur des usines du Furcil Noiraigue.</p>	<p>MM. James LEBET, comptable, Noiraigue. Dr Robert MAULER, » District du Val-de-Ruz. Henri CALAME, rédacteur, Cernier. District de La Chaux-de-Fonds. Georges LEUBA, président du tribunal, Chaux-de-Fonds. District du Locle. Charles PERREGAUX, administrateur du Technicum, Le Locle. Sans désignation de district. Francis MAULER, avocat, Neuchâtel. Charles MECKENSTOCK, » Fritz JORDAN, pharmacien, » A. MATTHEY-JEANTET, Le Locle.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SENTIERS DES GORGES DE L'AREUSE

I. Sentier rouge, de Boudry à Noiraigue :	
a. de Boudry (halte du tramway) au pont du Champ-du-Moulin	6 822 m.
b. du pont du Champ-du-Moulin à la gare de Noiraigue	4 304 m.
Total.	
	11 126 m.
III. Sentier jaune, du Saut-de-Brot à la Ferme-Robert	
4 123 m.	
IV. Sentier vert, du pont des Clées à la gare de Chambrelieu :	
a. du pont des Clées à la gare de Chambrelieu	1 523 m.
b. de la gare de Chambrelieu à Tablette	6 380 m.
Total.	
	7 903 m.
V. Autres sentiers :	
a. du pont des Clées à la gare de Boudry C. F. F.	1 480 m.
b. du pont des Clées à la gare de Bôle	1 640 m.
c. du Champ-du-Moulin au Saut-de-Brot par la rive droite	2 300 m.
d. de la Ferme-Robert à la Fontaine-froide	1 317 m.
e. sentier du Single, de la Fontaine-froide à son issue sur la montagne	1 280 m.
f. de la gare de Noiraigue à la Ferme-Robert	2 400 m.
Total.	
	10 417 m.
Total général : 35 979 m.	

Le Comité dispose encore d'un petit nombre d'exemplaires de l'ouvrage

Les Gorges de l'Areuse et le Creux du Van, par Aug. Dubois,
qu'il offre aux sociétaires au prix réduit de Fr. 7.— le vol.; port, emballage et remboursement,
55 cent. en sus. — S'adresser au Caissier: **M. G.-E. Perret**, Directeur du Crédit foncier, Neuchâtel.

Comité de la Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse, 1908-1911. Renseignements sur les sentiers. Archives de l'Etat de Neuchâtel.



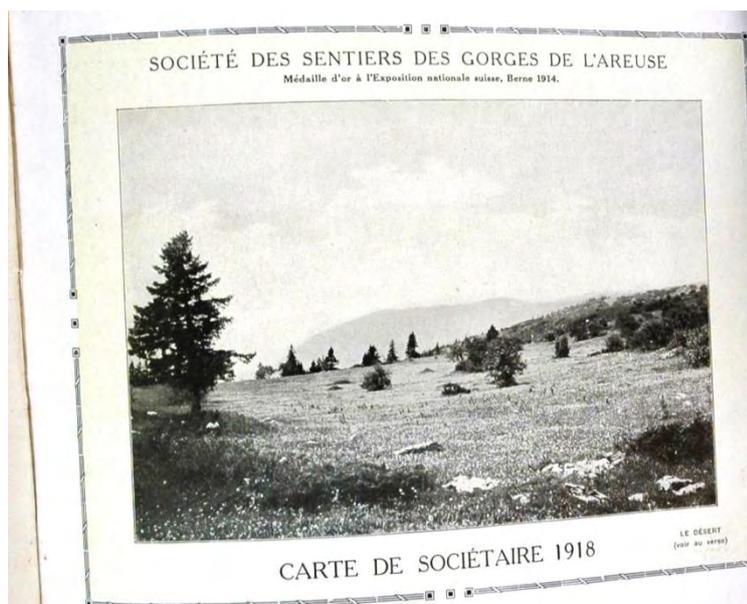
Carte de sociétaire, 1887. Archives de l'Etat de Neuchâtel.



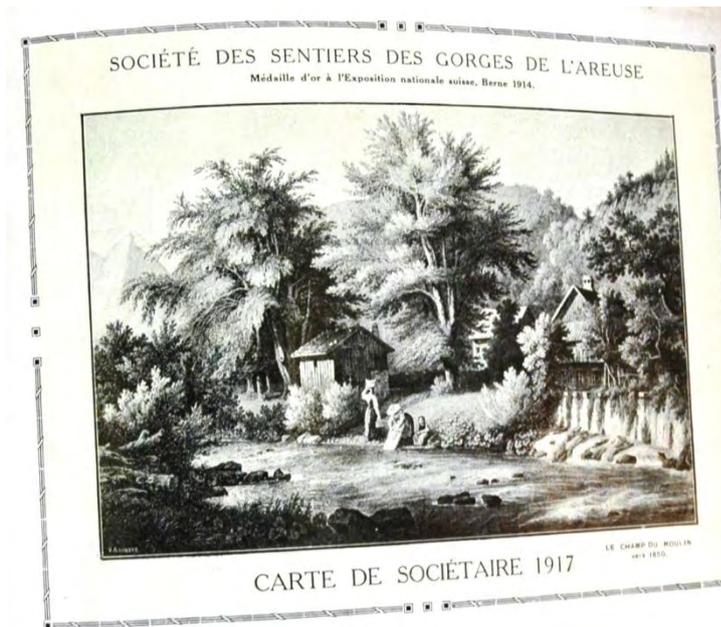
Carte de sociétaire, 1889. Dessin de Huguenin. Archives de l'Etat de Neuchâtel.



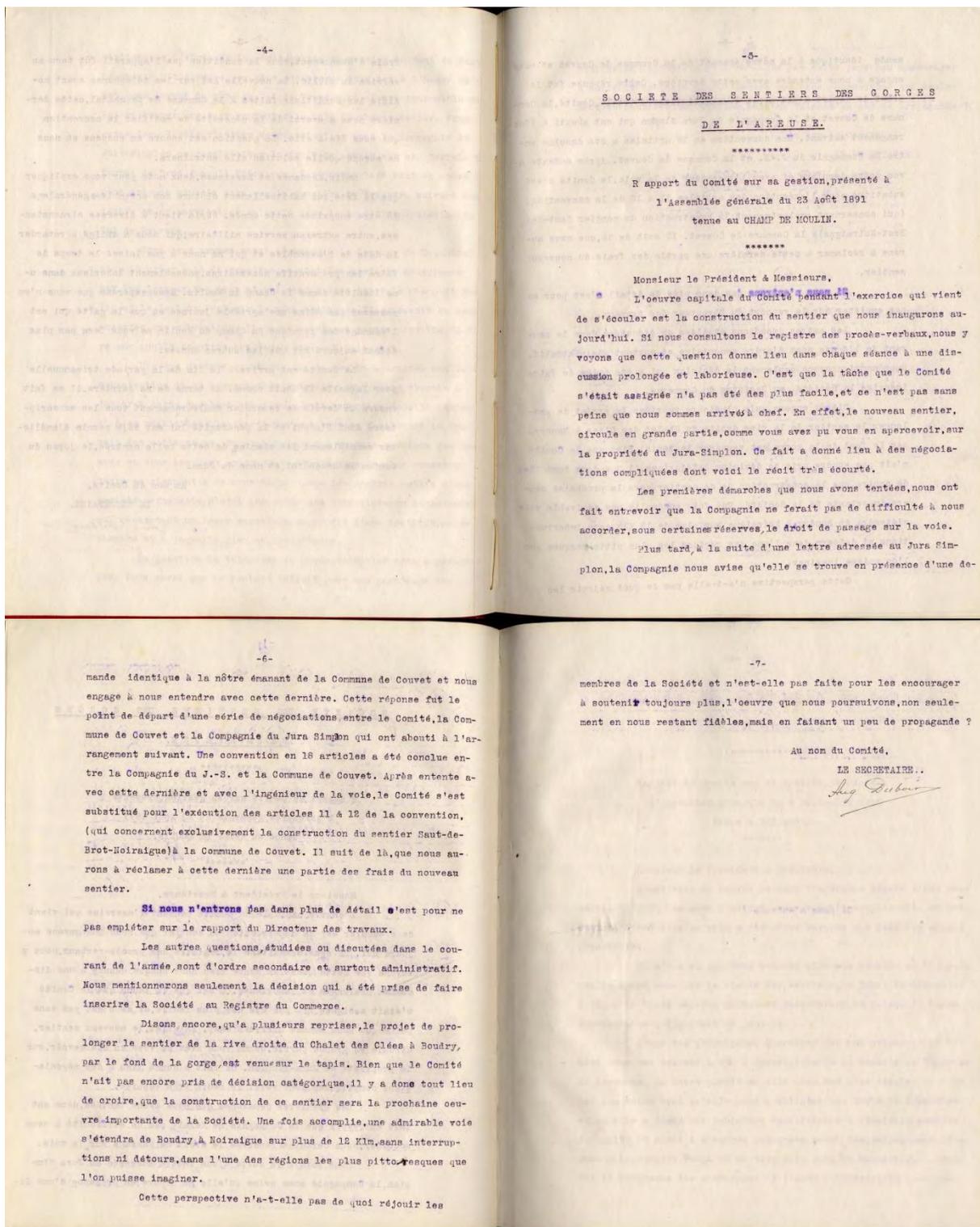
Carte de sociétaire, 1932. Archives de l'Etat de Neuchâtel.



Carte de sociétaire, 1918. Archives de l'Etat de Neuchâtel.



Carte de sociétaire, 1917. Archives de l'Etat de Neuchâtel.



Rapport de gestion, Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse, 23 août 1891. Archives de l'Etat de Neuchâtel.

La Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse après sa fondation:

Si la plupart des gros travaux étaient terminés au début du XXème siècle, la Société, qui n'a pas un but lucratif, poursuit ses efforts pour préserver et améliorer l'œuvre des pionniers.

Vous trouverez, au cours des années, quelques exemples d'activité choisis parmi les rapports des directeurs des travaux et des images des dégâts de l'hiver 2008 ainsi que d'autres de la pose de la nouvelle passerelle des Buges, en 2010.



Après le 31 décembre 2008, dégâts provoqués par le mauvais temps dans les Gorges. Collection privée.





Pose de la nouvelle passerelle des Buges, été 2010. Collection privée.

L'iconographie

Les Gorges de l'Areuse deviennent véritablement un sujet pour l'iconographie après le passage sur les lieux de Rousseau; peintres et dessinateurs empruntent l'itinéraire du penseur, pour offrir aux lecteurs la vision des lieux décrits dans *Les Confessions*.

Cette "découverte" s'opère en même temps que l'attrance pour la beauté des forces de la nature et le début du tourisme. Mais, comme le remarque François Matthey dans l'ouvrage *Les Gorges de l'Areuse*, les premières œuvres traitant des Gorges... ne les représentent pas!

Nous avons à ce propos un dessin de Chatelet, gravé par Duparc, *Vue des montagnes du Val-de-Travers, d'où l'on aperçoit le Lac de Neuchâtel*. La scène est dominée par les reliefs, et le passage des Gorges reste sous-entendu, mais il n'est pas clairement montré. La descente au fond de la vallée n'est pas impossible, mais il n'y a aucun chemin officiel, et il faudra attendre Charles-Édouard Calame, qui a dessiné une étude des rochers entre lesquels coule l'Areuse, et l'ouverture du Franco - Suisse pour que des artistes commencent à fréquenter ces endroits.

Nous avons l'exemple de Résal, qui tire huit lithographies à Mulhouse: certains paysages des Gorges y sont représentés, comme par exemple la *Première chute de la Reuse au - dessous de Brot*, la *deuxième chute de la Reuse* ou une *Vue générale de Champ-du-Moulin, du Creux du Vent, du Dos d'Âne, du Souterrain de Ban et du Chemin de Fer Franco - Suisse*. Sur ces gravures, un peu fantaisistes dans le traitement des arrière-plans, on voit le lac au lointain, limité par des collines démesurées, puis le vide végétal typique des vues du XVIIIème siècle; le défrichement des montagnes est encore en cours à cette époque. L'artiste a exploré la partie supérieure des Gorges. Sa manière de définir les tunnels, en utilisant le mot "souterrain" permet à Matthey de dater ces lithographies à un moment antérieur à l'ouverture de la ligne de chemin de fer en 1860.

A partir de cette date, en effet, le train est un élément nouveau qui apparaît dans les gravures et les peintures.

Peu après, avec l'ouverture des sentiers, plusieurs dessins apparaissent; des revues comme le *Rameau de Sapin*, organe du Club Jurassien, le *Véritable Messager Boiteux de Neuchâtel* et le *Musée neuchâtelois* serviront de support à la propagande touristique du lieu; le réalisme de ces images en fait des documents d'histoire de notre région à un moment précis, et les découvertes historiques, archéologiques et de sciences naturelles attisent la curiosité du public; Parmi les scientifiques et les historiens il y a de bons peintres, et nous avons des exemples d'albums d'excursions, comme les cahiers lithographiés *Un jour au Creux du Van* et *Le sentier des Gorges de l'Areuse*, deux ouvrages de Fritz Berthoud, où texte et images se complètent; ces publications sont souvent des réussites dans le choix du sujet et de la composition.

Dans cette catégorie d'images destinées à la grande diffusion, il ne faut pas oublier la production de cartes postales, dont voici quelques exemples.

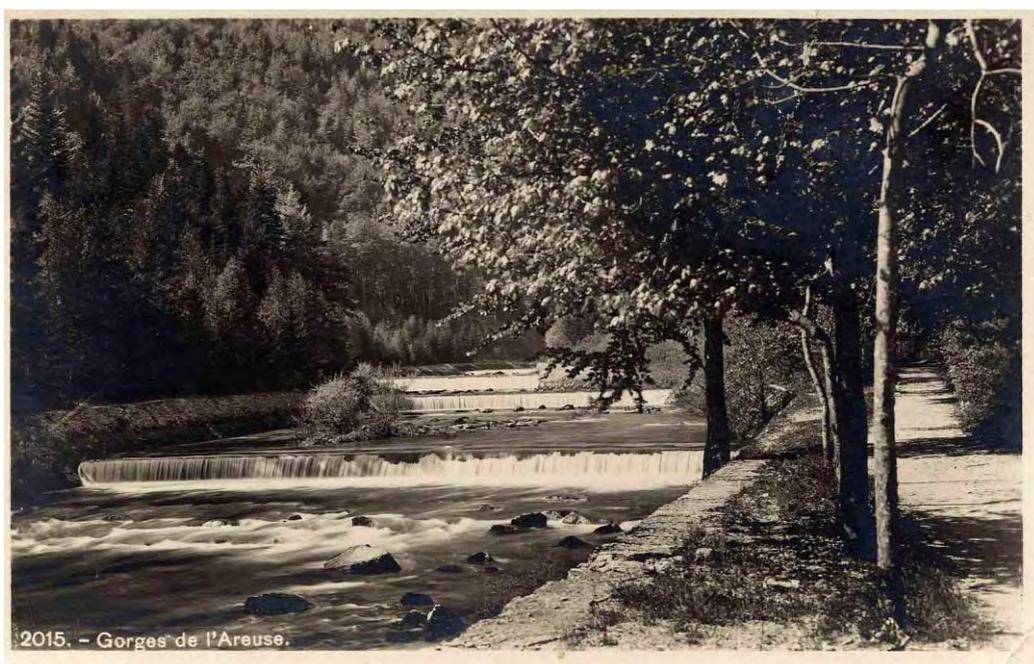
Les artistes de Neuchâtel ne semblent que peu s'inspirer des vues offertes par les Gorges; néanmoins, le Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel possède une peinture à l'huile d'Oscar Huguenin; il s'agit d'une scène de pêche dans les rochers en face de la Femme de Lot; au lointain, le train, dont on devine la locomotive et la fumée de la cheminée.

Une autre production du même artiste, *Les Clés*, fixe dans un dessin au crayon le souvenir de "La Tempérance", le chalet construit par Philippe Suchard.



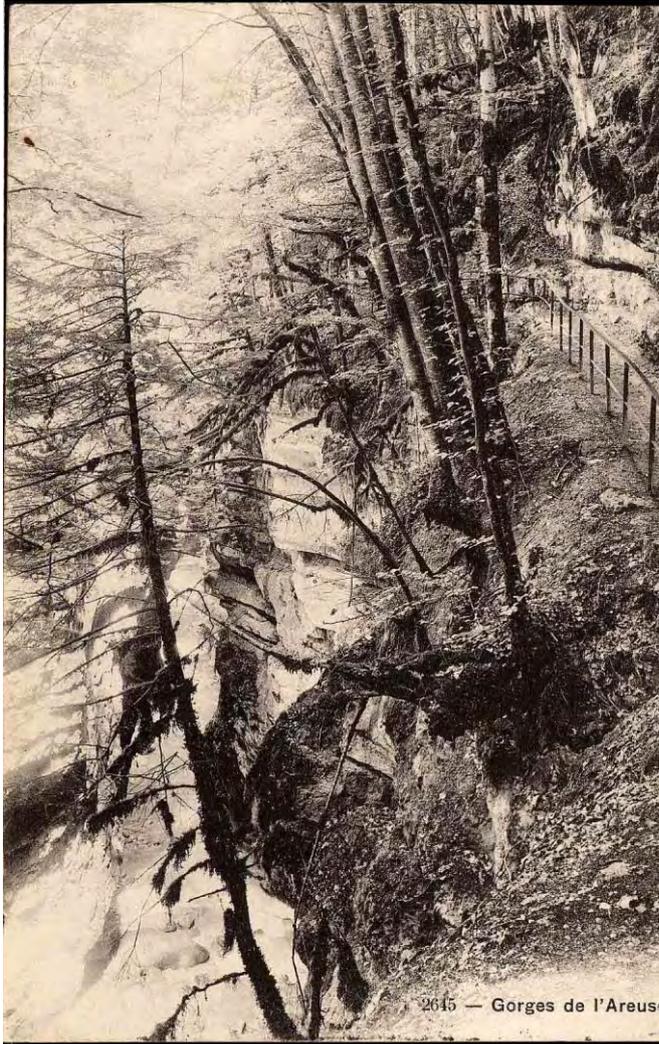
Vue des montagnes du Val-de-Travers, d'ou l'on aperçoit le Lac de Neuchâtel. A.P.D.R.
Lithographie. Dessinée par Chatelet et gravée par Duparc, in: Laborde et Zurlauben, *Tableaux de la Suisse*, 1780 - 1786.

Cette image est tirée de: *Les Gorges de l'Areuse*, Neuchâtel: A la Baconnière, 1986, pp. 8 - 9.
Ouvrage collectif édité à l'occasion du Centenaire de la Société des sentiers des Gorges de l'Areuse.



2015. - Gorges de l'Areuse.

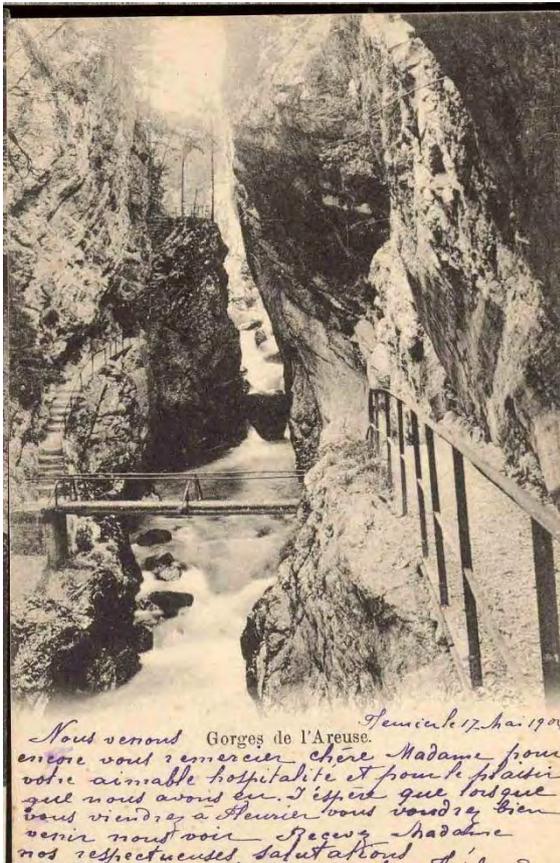
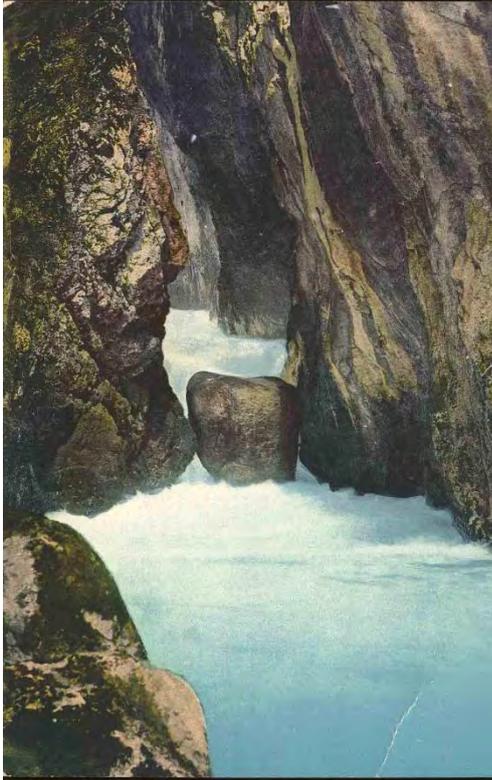
Carte postale, Gorges de l'Areuse. Archives de l'Etat de Neuchâtel.



Carte postale, Gorges de l'Areuse. Archives de l'Etat de Neuchâtel.



Carte postale, Gorges de l'Areuse. Archives de l'Etat de Neuchâtel.



Cartes postales, la "pierre suspendue". Archives de l'Etat de Neuchâtel.



Carte postale, "Une maisonnette dans les Gorges de l'Areuse. Archives de l'Etat de Neuchâtel.



Carte postale, "Embouchure de l'Areuse - Lac de Neuchâtel". Archives de l'Etat de Neuchâtel.

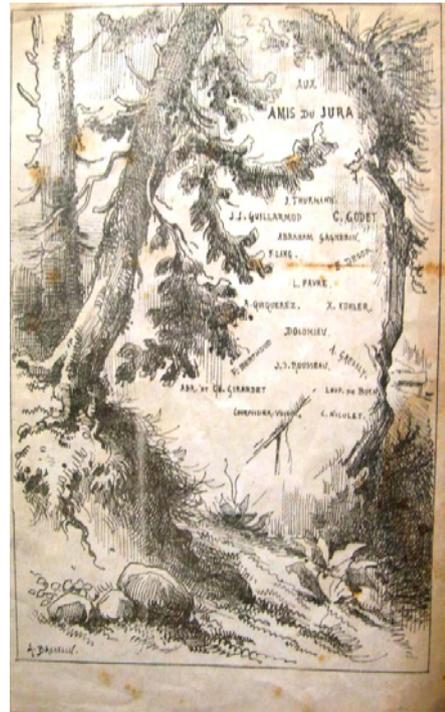


Charles-Edouard Calame, *Au Champ du Moulin*, vers 1847. Mine de plomb et lavis bistre. Musée d'art et d'histoire, Neuchâtel.

Image tirée de: *Les Gorges de l'Areuse*, Neuchâtel: A la Baconnière, 1986, p. 25.



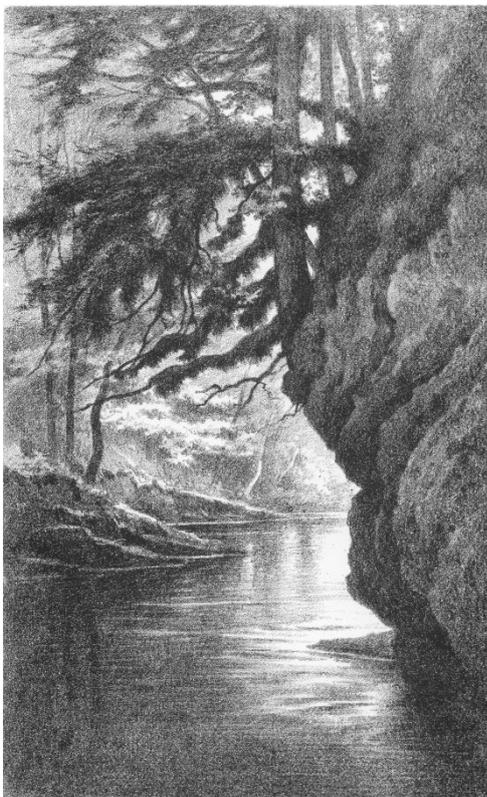
A. Bachelin, d'après F. Berthoud, *L'escalier*, lithographie. In: F. Berthoud, *Le Sentier des Gorges de l'Areuse*, 1876. Collection privée.



- A. Bachelin, d'après F. Berthoud, *Le fond de la Gorge*, lithographie. In: F. Berthoud, *Le sentier des Gorges de l'Areuse*, 1876. Collection privée.
- A. Bachelin, *Aux amis du Jura*, lithographie. In: F. Berthoud, *Le sentier des Gorges de l'Areuse*, 1876. Collection privée. Parmi les "amis du Jura", nous retrouvons les noms de Fritz Berthoud, Louis Favre, Edmond Desor et Jean-Jacques Rousseau.



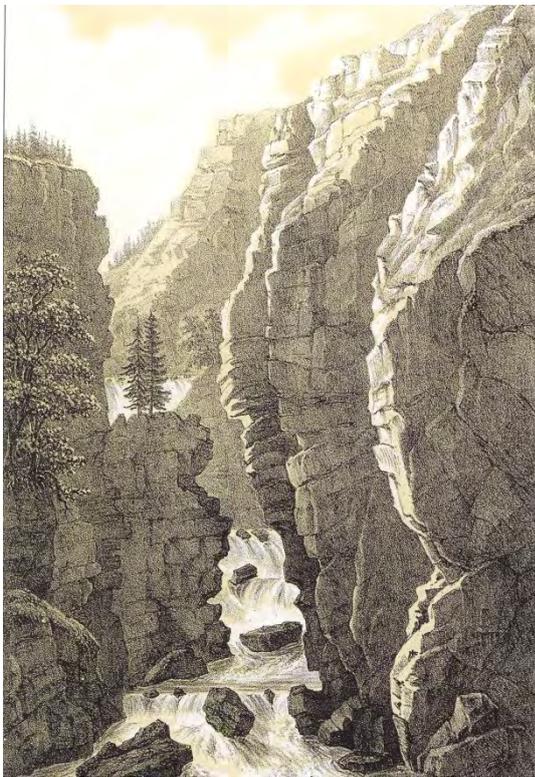
Oscar Huguenin, *Les Clées*, dessin au crayon. On voit ici le chalet de Philippe Suchard, "La Tempérance". Collection privée.
Image tirée de: *Les Gorges de l'Areuse*, Neuchâtel: A la Baconnière, 1986, p. 15.



Fritz Huguenin-Lassauguette, *Entrée des Gorges de l'Areuse*, lithographie, 1890. Image tirée de: *Les Gorges de l'Areuse*, Neuchâtel: A la Baconnière, 1986, p. 26.



A. Resal, *Vue générale de Champ-du-Moulin, du Creux du Vent, du Dos de l'âne, du Souterrain du Ban et du Chemin de Fer Franco-Suisse*, lithographie, vers 1860. Image tirée de: *Les Gorges de l'Areuse*, Neuchâtel: A la Baconnière, 1986, p. 6.



A. Resal, *Deuxième chute de la Reuse*, lithographie, vers 1860. Image tirée de: *Les Gorges de l'Areuse*, Neuchâtel: A la Baconnière, 1986, p. 12.



17

Oscar Huguenin, *Aux Gorges de l'Areuse*, huile. Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel. Image tirée de: *Les Gorges de l'Areuse*, Neuchâtel: A la Baconnière, 1986, p. 17.

Les hôtels à Champ-du-Moulin

Le bâtiment de l'hôtel de la Truite est cité en 1811, dans les données de l'assurance incendie, en tant que bâtisse rurale. Cette dernière sera détruite par le feu en 1832.

La maison est reconstruite en 1846, avec des agrandissements en 1861, alors qu'en 1888 la propriétaire, Adèle Frasse, fait aménager quelques chambres et renouveler le toit.

L'ancien fenil devient officiellement un établissement hôtelier en 1897 - 1898, sous le nom de Truite.

La salle des fêtes est construite en 1905 - 1906 par l'architecte Henri Chable, pour augmenter la capacité d'accueil du restaurant. Cette nouvelle construction montre la vocation touristique du site, étroitement liée à l'ouverture du sentier des Gorges de Noiraigue à Boudry.

En 1878, Philippe Suchard inaugure à Champ-du-Moulin l'Hôtel des Gorges; Le bâtiment est embelli par une galerie en bois. Comme au chalet des Clées, un registre destiné à recueillir des fonds en faveur de l'entretien du chemin est déposé.

Suchard y affiche aussi un panneau qui informe de la possibilité de déguster gratuitement une tasse de chocolat avec une miché de pain en cas de don en faveur de la *Société des Sentiers des Gorges*. En cinq ans, d'après Yves Demarta, 3200 francs sont recueillis. Le chocolatier intervient également auprès de la commune de Brot et de l'Etat pour accélérer les travaux de réfection du chemin qui mène de la route cantonale à Champ-du-Moulin; l'augmentation des touristes descendant dans le Vallon rend ces travaux indispensables. En 1885 le chemin devient une route cantonale de troisième classe. Sur les murs de l'ancien Hôtel-pension du Sentier des Gorges, on pouvait lire "Salle de Bains" en façade nord et "Jeu de Quilles - Billard" en façade est.

En 1903 est édifié le bâtiment acquis dans les années soixante par l'armée qui l'utilisa, jusqu'en 2006, comme arsenal, équipé d'un monte-charge et le rendit accessible aux camions. Auparavant, une superbe grande salle accueillait des hôtes, des spectacles, des bals et des concerts. La façade du bâtiment s'ornait alors de l'appellation "Hotel Pension P. L. Sottaz" et "Restauration à toute heure".



Champ-du-Moulin, l'Hôtel de la Truite et les autres établissements, carte postale. Archives de l'Etat de Neuchâtel.

N° 74 — CXX^{me} Année Un numéro: 5 c. Samedi 28 Mars 1885.

FEUILLE DAVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHATELOIS

Paraisant tous les jours, excepté le Dimanche.

LES PRINCIPALES AGENCES SUISSES ET ÉTRANGÈRES SONT AUTORISÉES A RECEVOIR LES ANNONCES POUR CETTE FEUILLE

ON DEMANDE A LOUER

961 On demande à louer une grande chambre non meublée, indépendante. S'adr. au bureau.

On demande pour la première quinzaine d'avril un petit logement de 2 ou 3 chambres, si possible au centre de la ville. Adresser les offres chez M. Sahli, magasin de fournitures, rue du Concert.

On demande à louer au centre de la ville, un appartement confortable de 4 pièces situé au soleil. Ecrire prix et conditions case postale 250.

On demande à louer en ville, pour la St-Jean, un appartement de 5 à 6 pièces, avec jouissance d'un jardin. S'adresser au bureau de la feuille d'avis. 957

OFFRES DE SERVICES

Une Soleuroise de 24 ans, parlant les deux langues, cherche à se placer dès maintenant pour faire tous les travaux d'un ménage. S'adresser sous les initiales M. M., poste restante Colombier.

ATTENTION!

960 Une veuve, ayant l'habitude de faire la cuisine et de servir, cherche à se placer dans une pension alimentaire, pensionnat ou dans une famille. Elle demande éventuellement des offres pour la reprise d'une pension alimentaire à ses risques, pour maintenant ou plus tard. Le bureau de la feuille indiquera.

AVIS DIVERS

Un ménage sans enfant, à la campagne, en prendrait un en pension; soins maternels. S'adresser à Vert près Chambrélieu.

Une personne de confiance demande à garder des enfants; soins de famille. S'adresser Vauseyon n° 4, au 1^{er}.

CHŒUR MIXTE
de l'Église Nationale.

Répétitions:
Samedi 28 mars, à 8 heures du soir,
Dimanche 29 mars, à 11¹/₂ h. du matin,
dans la Salle circulaire du Gymnase.
Le Comité.

Champ - du - Moulin

Le Sentier des Gorges de l'Areuse est de nouveau en parfait état. A cette occasion, la tenancière de l'hôtel-pension du Sentier des Gorges, Champ-du-Moulin, se recommande à sa bonne clientèle.

Truites à volonté, repas à toute heure, goûters pour pensionnats, et cordiale réception.

Bibliothèque du Dimanche

Les moulins à poudre de Champ-du-Moulin

L'énergie hydraulique de l'Areuse a servi au cours du temps au fonctionnement de différentes entreprises: moulins, papeteries, scieries etc.

A Champ-du-Moulin, nous connaissons la présence d'un moulin, d'une clouterie et de poudrières. C'est ces dernières qui vous seront présentées plus en détail ici.

La présence d'une telle entreprise à cet endroit s'explique d'abord, par son isolement; en effet, le danger d'explosion est fort dans ce type d'établissement. Des autres motifs semblent être, selon Auguste Dubois dans son article au sujet de la poudrière de Champ-du-Moulin paru dans le *Musée neuchâtelois* en 1890 - 1891, le coût bas des matières premières et la disponibilité de forces motrices naturelles.

Les matières premières qui entrent dans la composition de la poudre à canon sont la poudre noire (formée en grande partie de salpêtre), du soufre et du charbon, avec des proportions variables. D'après Auguste Dubois, le soufre et le salpêtre arrivaient probablement de Marseille, même si une exploitation de cette dernière substance existe dans le pays, comme le montre cet extrait du Manuel du Conseil d'État, du 3 novembre 1766:

" Il est ordonné à la Communauté des Bayards de laisser chercher le salpêtre dans les deux villages des Bayards par les ouvriers qui travaillent pour le sieur Favarger du Grand Conseil de Neuchâtel, en conséquence de l'octroi à lui fait le 26 avril 1764, sans souffrir qu'il soit porté aucun empêchement aux dits ouvriers"

La plus grande partie de la poudre fabriquée l'était pour le compte de l'Etat, sans qu'il soit possible d'en quantifier la production, malgré la présence attestée d'au moins deux établissements à Champ-du-Moulin; les roues hydrauliques étaient mises en fonction par une dérivation de l'Areuse, aujourd'hui disparue.

Malgré son importance, nous n'avons que peu de renseignements dans les sources à notre disposition à propos de cette industrie.

La plus ancienne mention, datée du 10 février 1722, est la requête que Josué Delenbach, maître poudrier, adresse au Conseil d'État, demandant la permission de bâtir une maison à Champ-du-Moulin.

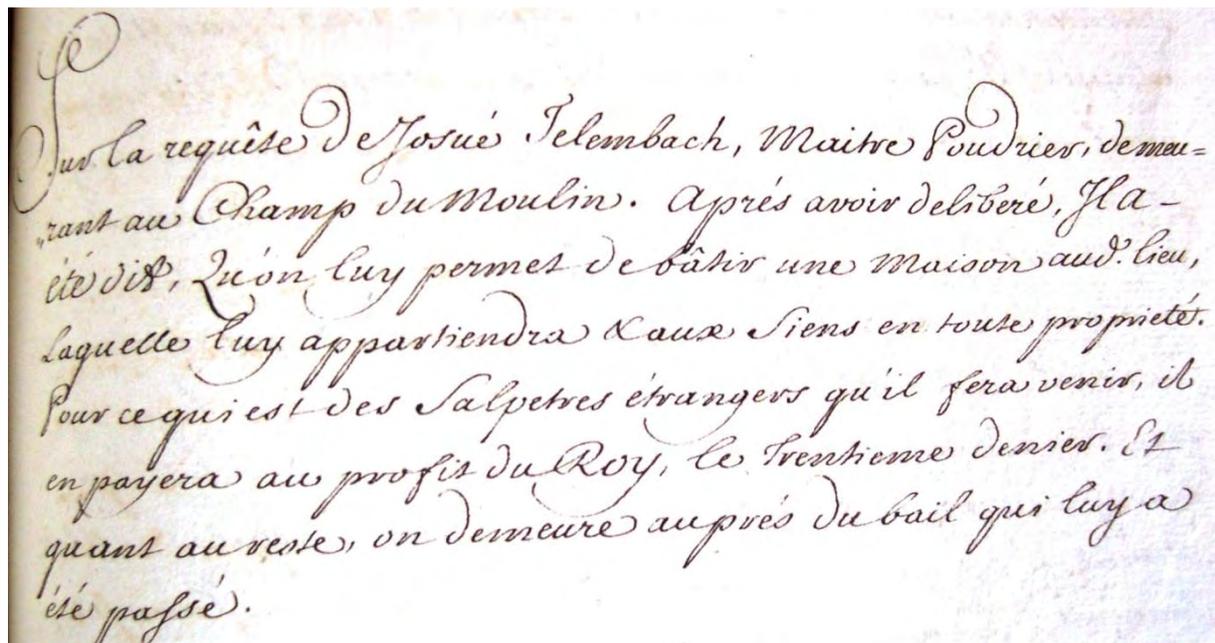
La poudrière passe ensuite de Josué Delenbach au sieur Cand et, à la mort de ce dernier, en 1763, à Josué Favarger, membre du Grand Conseil. Favarger en janvier 1764 demande confirmation de l'arrêt de décembre 1763 qui lui accorde l'exclusivité de la fabrication de la poudre et la recherche du salpêtre dans la Principauté.

D'après Dubois, la fabrication est reprise par la suite par la veuve Cand et, vers la fin du XVIIIème - début XIXème siècle c'est un certain Lasche qui devient propriétaire des poudrières. Il est par la suite impossible de déterminer le moment exact de la disparition de cette industrie, à situer vraisemblablement vers le milieu du XIXème siècle, quand la fonction agricole de la maison l'emporte. De la résidence, aujourd'hui Maison Rousseau, il reste le noyau du corps principal et le linteau de la porte avec le monogramme " JD " et la date de 1722.

Champ-du-Moulin abrite par la suite une forge et une scierie et des autres activités de ce type en lien avec la construction de la ligne de chemin de fer.

Les dangers d'explosion mentionnés ci-dessus conduisent à destruction de la poudrière de Delenbach en 1723, comme le montre la délibération du Conseil d'État, du 9 mars de la même année, au sujet de la demande d'aide de Delenbach.

Pour pallier à ces inconvénients, plusieurs séries d'ordonnances sont éditées par le Conseil d'État; le but est d'établir des normes en ce qui concerne la conservation et la production de la poudre, et d'éviter les accidents. Vous trouverez ici les ordonnances de 1800, 1814, 1826 et 1835.



Sur la requête de Josué Telembach, Maître Poudrier, demeurant au Champ du Moulin. Après avoir délibéré, Il a été dit, Qu'on luy permet de bâtir une maison au d. lieu, laquelle luy appartiendra & aux siens en toute propriété. Pour ce qui est des Salpêtres étrangers qu'il fera venir, il en payera au profit du ROY, le trentième denier. Et quant au reste, on demeure au près du bail qui luy a été passé.

Première attestation de la présence d'une poudrière à Champ-du-Moulin. Extrait du *Manuel du Conseil d'État*, 1722. Archives de l'Etat de Neuchâtel.

224
Du 3. Novembre 1766.

Par Monseigneur le Gouverneur Seul.

Le S^r Favarger
p^r la recherche
du salpêtre

Il est ordonné à la Communauté des Bayards, de laisser chercher le Salpêtre dans les deux Villages des Bayards, par les Ouvriers qui travaillent pour le Sieur Favarger du Grand Conseil de Neuchâtel, en conséquence de l'Octroi à lui fait le 26. avril 1764. Sans souffrir qu'il soit porté aucun empêchement auxdits Ouvriers, ni par le Général, ni par aucun particulier de ladite Communauté, et au cas que quelqu'un fut assés osé pour refuser de se conformer à l'acte dudit Octroi, Il est ordonné au Sieur Du Terraux, Maire des Verrières de prêter son autorité auxdits Ouvriers, pour les en faire jouir, toute fois en se conformant aux Clauses y énoncées, et si quelque particulier refuse d'obéir à ses ordres, il en fera incessamment son rapport au Gouvernement, pour qu'il y soit pourvu d'une manière convenable.

Le Conseil d'État ordonne aux habitants des Bayards de laisser les ouvriers de la poudrière de Champ-du-Moulin recueillir le salpêtre nécessaire à la fabrication de la poudre dans le territoire de leur village. Extrait du Manuel du Conseil d'État, 3 novembre 1766. Archives de l'Etat de Neuchâtel.

LE Conseil considérant les malheurs déjà arrivés & ceux dont on court journellement le danger, par le peu de soin qu'ont les détailliers de la poudre à canon, de conserver les provisions qu'ils en font dans des lieux sûrs, a jugé nécessaire de statuer & ordonner par le présent Arrêt :

1°. Que tous les détailliers de poudre à canon devront tenir leurs provisions de poudre dans un caveau muré, éloigné de toutes matières combustibles.

2°. Qu'ils ne doivent jamais entrer dans ledit caveau avec une chandelle allumée ou quelque autre feu quelconque ; ce dont ils prêteront serment pour la sûreté du public.

3°. Qu'ils ne prendront chaque matin dans leur boutique que la quantité de poudre qu'ils estimeront nécessaire pour le débit courant du jour ; & qu'à nuit tombante ils rapporteront chaque soir dans le caveau ce qui leur en restera dans la boutique ; ce dont aussi ils prêteront serment.

4°. Que cette police ainsi établie sera fournie dans chaque lieu à la surveillance de la Communauté, qui établira des Préposés pour tenir la main à son observation.

5°. Que tout détailleur de poudre à canon, & en général tout sujet ou habitant de cet Etat qui en fera venir pour en vendre, sera obligé dès qu'il l'aura reçue, d'en faire la déclaration auxdits Préposés, qui en tiendront note dans un carnet ; & si le particulier qui se pourvoit ainsi de poudre pour la revendre, n'a pas encore prêté le serment ci-dessus prescrit, les Préposés devront le renvoyer à l'Officier pour solemniser ledit serment, dont il lui fera donné acte.

Il est ordonné en conséquence à tous les Officiers de Jurisdiction de cet Etat, soit à leurs Lieutenants, de faire lire le présent Arrêt au prône des Eglises, en fixant dans la même publication le jour & heure où tous ceux qui vendent de la poudre à canon dans leurs Juridictions devront se présenter en Justice pour en entendre de nouveau la lecture, & pour prêter le serment ci-dessus prescrit.

Donné en Conseil tenu sous notre Présidence au Château de Neuchâtel le 10 Février 1800.

D E B É V I L L E.

Ordonnance du Conseil d'État, prévention d'accidents pour la conservation et la vente de poudre à canon, 10 février 1800. Archives de l'Etat de Neuchâtel.

1814
5 avril

LE Conseil d'Etat a été informé que ses anciennes ordonnances, & en particulier celle du 10 Février 1800, relatives au débit des poudres, n'étoient que peu ou point observées dans plusieurs Juridictions de l'Etat : cette partie importante de la police, lui a paru devoir être de nouveau soumise à la plus grande surveillance, ainsi qu'à quelques modifications ; en conséquence Il a arrêté ce qui suit :

1.° Personne ne pourra vendre des poudres en gros ou en détail, sans en avoir obtenu la permission de l'Officier de la Juridiction.

2.° Tout marchand de poudres devra déclarer dans vingt-quatre heures à dater de la publication du présent arrêté, à l'Officier de la Juridiction, la quantité de poudres qu'il a en magasin ; & chaque fois qu'il en fera venir de nouvelles, il en fera également la déclaration.

3.° Aucun marchand de poudres ne pourra en débiter plus d'une livre à la fois, sans une permission par écrit de l'Officier, ou de la personne qu'il aura déléguée à cet effet.

4.° L'arrêt du 10^e Février 1800, est confirmé dans tous les articles auxquels il n'est pas dérogé par le présent.

5.° Les contrevenans aux présentes dispositions seront punis par la confiscation des poudres, & de plus selon la gravité du délit, & même criminellement s'il y a lieu.

6.° Le présent Règlement devra être publié & affiché en la forme ordinaire.

Donné au Conseil tenu sous notre présidence au Château de Neuchâtel, le 5 Avril 1814.

DE PIERRE.

Ordonnance du Conseil d'État, prévention d'accidents pour la conservation et la vente de poudre à canon, 5 avril 1814. Archives de l'Etat de Neuchâtel.



LE Conseil d'Etat prenant en sérieuse considération les dangers auxquels le public peut se trouver exposé par l'imprudence avec laquelle on expédie des quantités plus ou moins considérables de poudre à canon, sans prendre les précautions nécessaires; a arrêté les articles suivans, pour être observés provisoirement et durer aussi long-tems qu'il n'aura pas été pourvu différemment à cette partie importante de la police.

1° Tout détailleur de poudre, qui en fera venir plus de dix livres à-la-fois, sera tenu, aussi bien que toute personne qui s'en procurera de l'étranger pour son usage particulier, de prévenir au moins cinq jours à l'avance le Sur-intendant de l'arsenal, ou en son absence le garde-arsenal, de la quantité, ainsi que du moment et du lieu de la frontière où devra entrer cette poudre.

2° La Direction de l'arsenal s'entendra avec les Chefs des Juridictions et avec la Direction de la gendarmerie, pour prendre les précautions nécessaires, et en particulier pour faire escorter cette poudre depuis la frontière jusqu'à l'endroit de sa destination, et pour la faire garder dans les lieux intermédiaires où elle devrait séjourner, par un ou plusieurs gendarmes, ou par telles autres personnes de confiance: le tout aux frais du propriétaire de la marchandise.

3° A moins d'une autorisation spéciale, il ne pourra entrer de poudre dans ce pays, que par les points de la frontière où il existe un bureau d'entrée. Les Préposés à ces bureaux ne laisseront passer aucune quantité de poudre excédant dix livres, qu'autant que les mesures ci-dessus prescrites auront été réglées à l'avance; et en cas de contravention, ils en préviendront sur-le-champ les Chefs des Juridictions respectives, séquestreront la poudre et la mettront en lieu sûr: le tout aux frais des contrevenans.

4° Les dispositions des arrêts des 10 Février 1800 et 5 Avril 1814, sont maintenues.

5° Il est ordonné aux Officiers de Juridiction, de faire parvenir à la Chancellerie les noms des détailleurs de poudre autorisés dans leur ressort à teneur de l'Art. 1^{er} de l'arrêt de 1814.

6° Les contraventions au présent arrêté seront punies par la confiscation de la poudre, et en outre, selon la gravité des cas, par des poursuites à la prison civile ou au criminel.

7° Le présent arrêté sera publié et affiché en la forme ordinaire. Son observation est remise à la surveillance de tous les gens d'office.

Donné au Conseil tenu sous notre présidence au Château de Neuchâtel, le 13 Juin 1826.

Le Gouverneur,
Z A S T R O W.

Ordonnance du Conseil d'État, prévention d'accidents pour la conservation et la vente de poudre à canon, 13 juin 1826. Archives de l'Etat de Neuchâtel.



LE Conseil d'Etat, considérant les accidens graves auxquels le public est exposé par le défaut d'une observation suffisante des règles de police concernant le débit de la poudre à canon, et la nécessité de pourvoir à ce qu'exige à cet égard la sûreté publique, en rappelant les dispositions des précédens arrêts, tout en les simplifiant et en les modifiant dans quelques points, a arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1^{er}.

Toute personne qui voudra tenir un débit de poudre à canon devra en obtenir la permission du Conseil d'Etat, et prêter ensuite serment en ouverte Justice de se conformer au présent arrêté dont il lui sera remis un exemplaire.

ART. 2.

Les détailliers de poudre devront tenir leur provision dans un local à l'abri des dangers du feu et approuvé sous ce rapport par l'Officier de la Juridiction. Ils ne devront jamais entrer dans ce local avec une chandelle allumée ou quelque autre feu quelconque, et ils ne prendront dans leur boutique que la quantité de poudre nécessaire à leur débit journalier. Les dispositions du présent article sont soumises dans chaque lieu à la surveillance de la Communauté, qui établira des préposés pour tenir la main à leur observation.

ART. 3.

Tout détailleur qui fera venir du dehors une quantité de poudre excédant dix livres, devra la faire consigner à la frontière, d'où elle sera escortée à ses frais jusqu'au lieu de destination par un gendarme ou une autre personne de confiance, sur la demande qu'il en aura faite à Monsieur le Directeur de la Gendarmerie. La disposition du présent article s'applique également aux personnes qui feront venir de la poudre pour leur usage particulier.

ART. 4.

Les préposés aux bureaux d'entrée ne laisseront passer aucune quantité de poudre excédant dix livres, qu'autant que les formalités prescrites par l'article qui précède auront été observées. Dans le cas contraire, ils garderont la poudre en lieu sûr, aux frais du propriétaire, et avertiront les Chefs des Juridictions respectives.

ART. 5.

Les contraventions au présent arrêté seront punies par la confiscation de la poudre, et le retrait de la permission d'en vendre, et en outre, selon la gravité des cas, par des poursuites à la prison civile et au criminel.

ART. 6.

Les arrêts des 10 Février 1800, 5 Avril 1814 et 13 Juin 1826, sont rapportés.

ART. 7.

Le présent arrêt sera publié en la forme ordinaire et un exemplaire en sera affiché dans la boutique de chaque détailleur de poudre.

Donné au Conseil tenu sous notre présidence au Château de Neuchâtel, le 15 Juillet 1835.

Le Gouverneur,

DE PFUEL.

Ordonnance du Conseil d'État, prévention d'accidents pour la conservation et la vente de poudre à canon, 15 juillet 1835. Archives de l'Etat de Neuchâtel.

Le commerce de la poudre est également réglementé et nécessite l'octroi d'une patente, d'après un arrêt du gouvernement du 21 novembre 1793. Les lettres reproduites ici sont des demandes pour obtenir l'autorisation de pratiquer ce commerce.

Ensuite d'un arrêt du Gouvernement en date du 21^e
Novembre 1793. qui invite les Communautés de ces Etats.
à choisir chacune dans son ressort respectif d'après sa
population ou son étendue, une ou deux personnes aux
quelles le débit de la poudre à canon pourroit
être confié; La Communauté de Cornaux auroit à
ces fins choisi pour faire ce débit Daniel Clottu
Cabaretier, le quel la dite Communauté prend la
respectueuse liberté d'adresser au Gouvernement pour
le supplier de bien vouloir lui départir un Certificat ou
Patente pour pouvoir s'en procurer une certaine
quantité dans les Etats où l'on peut en employer.
C'est ce que la prédite Communauté a ordonné aux
Moussignés établis de sa part proposés pour l'exécution
d'un mandement en date du 22^e Septembre 1794.
de lui expédier. Cornaux le 19^e Janvier 1795.

A Clottu Major
J. Gissot

F 4
28

Choix d'un marchand de poudre, Cornaux, 19 janvier 1795. Archives de l'Etat de Neuchâtel.

Poudre

1794
14 août

A Monsieur le President
Et à

Messieurs du Conseil d'Etat

François Dardel de St. Blaise se trouvant dans l'impos-
sibilité à raison des circonstances de se procurer ^{100^{lb}} des Poudres
à Canon de leurs Excellences de Bernes sans une autorisation
de vos magnifiques Seigneuries, c'est en consequence que le
Suppliant vient solliciter tres humblement à Vos magnifiques
Seigneuries pour qu'il leur plaise d'accorder au dit François
Dardel une autorisation qui puisse le mettre à même de se
procurer des Poudres pour la consommation & l'utilité de
particulier de la dite Communauté. Sous promesse de la foi
la plus sacrée de n'en donner ni d'en vendre que des gens
digne de foi, c'est dans cette esperance qu'il se repaie en vœux
d'implorer la benédiction divine pour la conservation de vos
Cheres Personnes.

F. Dardel

Requête de François Dardel, Saint-Blaise, afin d'obtenir une patente pour l'achat et la vente de poudre à canon, 14 août 1794. Archives de l'Etat de Neuchâtel.

Concession d'usine Les sieurs Mairet, Perrenoud, Berthoud & Schlépy
 2 Janvier 1834. demandent de pouvoir établir ^{sur la Reuse} une scierie au
 Champ du Moulin afin de convertir en planches
 les bois d'une forêt dont ils ont acheté la coupe.
 - de la Commune d'Auvernia - Renvoi aux publications d'usage à Bourry,
 Rochefort & Noiraigue.
 3 Février 1834 - Le Conseil accorde la demande & renvoie les
 conditions au rapport du Séant del'Intérieur
 21 Avril 1834. - Le Conseil n'accorde le dit octroi que pour

Concession d'usine pour Mairet, Perrenoud, Berthoud et Schlépy; établissement d'une scierie à
 Champ-du-Moulin, 2 janvier 1834. Registre des concessions hydrauliques, volume I, 1801-1879.
 Archives du Service des ponts et chaussées, Neuchâtel.

au Département de l'Intérieur
 le 3 fév. 1834
 le Conseil a accordé aux S^{rs} Mairet & Consorts la faculté d'établir une
 scierie au Champ du Moulin pour les bois qu'ils ont achetés de la Commune
 d'Auvernia, et le Département de l'Intérieur est chargé d'examiner
 les conditions qu'il convient de mettre à cette concession.
 D'abord il convient de prescrire celles que les requérants proposent eux-mêmes.
 1^o Que la concession n'est faite que pour le terme de 10 ans
 2^o De n'en faire usage que pour scier les bois provenant de la Commune
 d'Auvernia; et il convient d'ajouter
 3^o De payer une fois pour toutes la finance de 4.10. Cournois.
 Cette somme est basée sur ce qu'en 1830 le Conseil a accordé parille-
 ment au S^r Meuron Maître Charpentier d'établir une scierie à
 Balangin, moyennant un cens d'1 Emine d'Orge. De la concession
 n'étant faite que pour 10 ans, cette redevance pourroit être réduite
 de moitié, ce qui fait 2 pots d'Orge, et comme cette quantité
 est celle qui pour les Octrois de Schépy a été convertie en une
 finance de 4.20. je propose d'en faire de même dans ce cas-ci.
 4^o Enfin les requérants devront prêter reconnaissance entre
 mes mains de la concession dont il s'agit.
 3 avril 1834. *Donné de paraval*

Le Grand Conseil accède à la demande de Mairet et associés pour l'établissement d'une scierie à
 Champ-du-Moulin et renvoie les conditions au rapport du Département de l'Intérieur, 3 février 1834.
 Archives de l'Etat de Neuchâtel.

Champ du Moulin
Etabliss^{mt}. d'une scierie au Champ du Moulin

Sur le rapport de Monsieur de Marval Commissaire
Général, entendu celui du Département et l'Intérieur,
et délibéré, le Conseil arrête que les conditions de l'octroi
accordé par arrêt du 3 février aux Sieurs Julien
Mairat & consorts, pour l'établissement d'une scierie
au Champ du Moulin, sont finies comme suit : 1^o le
dit octroi n'est fait que pour le terme de dix ans ; 2^o les
exposants n'en feront usage que pour scier les bois
provenant de la forêt de la Communauté d'Auvernier
3^o ils en prêteront reconnaissance entre les mains
de M. le Commissaire Général.

Donné au Conseil tenu sous notre présidence
au Château de Neuchâtel le 21^o avril 1834

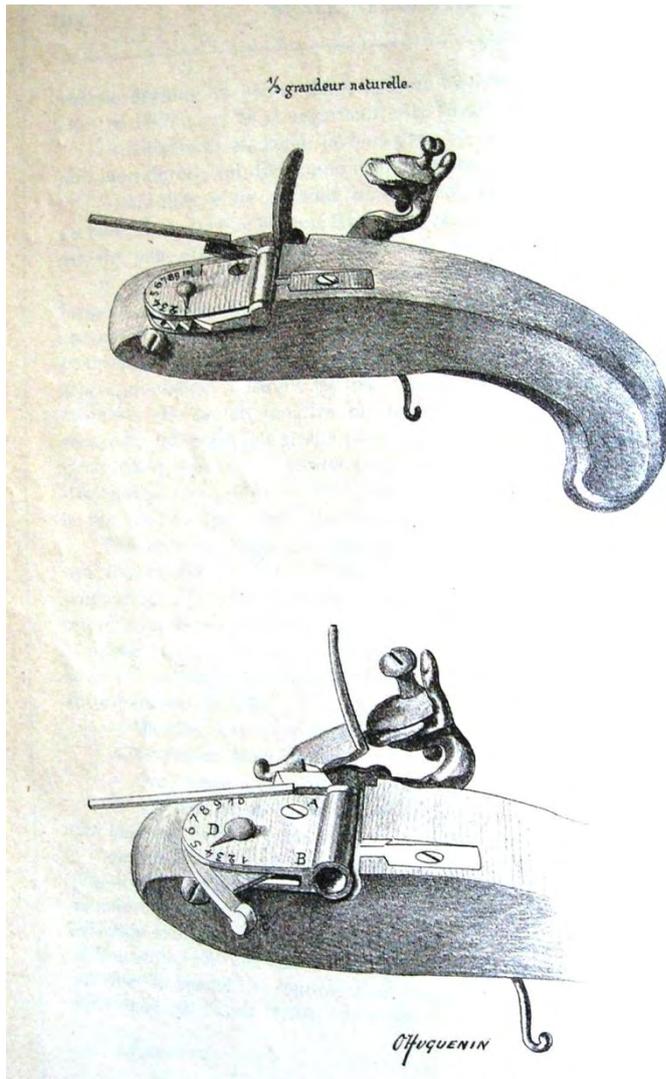
Le Gouverneur,

Le Conseil accorde à Mairat et associés l'établissement d'une scierie à Champ-du-Moulin. La concession est limitée à dix ans, 21 avril 1834. Archives de l'Etat de Neuchâtel.

Parmi les objets retrouvés à Champ-du-Moulin, Dubois nous donne la description d'un instrument utilisé pour tester la force explosive de la poudre. Cet objet ressemble à un pistolet, et est constitué d'un petit tube (AB) que l'on remplissait de poudre. Le tube est fermé par un obturateur (C), et se termine par une roue à rochet.

L'axe de cette dernière porte une aiguille (D) qui se meut sur un arc gradué. Une batterie à pierre, comme celle des anciens fusils servait à brûler la poudre.

L'obturateur se déplaçait en suivant la violence de l'explosion et tournait sur son axe en entraînant l'aiguille; celle-ci indiquait alors sur le cadran le numéro à assigner à la poudre sur une échelle de 12 degrés.



Le chemin de fer

Introduction

Dès le milieu du XIX^{ème} siècle, l'Europe et la Suisse entrent dans la phase du développement ferroviaire. L'invention de la locomotive et du chemin de fer remontent au début de 1800; en 1804 l'Anglais Richard Trevithick construit un engin à vapeur capable de tracter un train sur les rails de l'aciérie de Pen - y - Darren, au Pays de Galles. Cette locomotive, trop lourde pour les voies de l'époque, est abandonnée après trois voyages. Après cette expérience, Trevithick construit une série de locomotives, dont une qui circule dans une mine de charbon et qui est remarqué par George Stephenson (1781 - 1848). La première locomotive à vapeur à effectuer un service commercial est la *Salamanca*, de Matthew Murray, conçue pour la ligne à crémaillère du Middleton Railway, en 1812. En 1813, nous trouvons *Puffing Billy*, œuvre de Christopher Blackett et William Hedley, pour la mine Wylam. En 1814 George Stephenson, inspiré par les locomotives antérieures, réussit à convaincre le directeur des mines de charbon de Killingworth de l'autoriser à construire une machine à vapeur. Il construit la locomotive *Blücher*, dont les roues étaient munies de boudins. Stephenson joue un rôle majeur dans le développement de ce moyen de transport et est généralement considéré comme "le père du train".

L'expression "chemin de fer" apparaît officiellement dans l'ordonnance royale française du 26 février 1824, autorisant la construction de la première ligne française à Saint - Etienne.

Le train à Neuchâtel

Neuchâtel, par sa position géographique, attire les investisseurs des compagnies ferroviaires françaises. L'idée est de relier les ports de l'Atlantique à ceux d'Italie par une ligne de train à travers la chaîne du Jura. A ce moment, nous avons deux projets de chemin de fer en opposition:

- La ligne du Jura industriel, reliant Le Locle à Bienne.
- La ligne du Franco - Suisse, reliant Pontarlier à La Neuveville et Yverdon.

Grâce aux bons contacts qu'elle entretient avec la compagnie du Paris - Lyon et avec Napoléon III, le Franco - Suisse devient la compagnie choisie pour gérer le trafic international entre l'Atlantique et l'Italie, en passant par le Val-de-Travers. Le traité de fondation de la compagnie est signé le 23 mai 1856 à Paris, en présence de l'empereur. Les travaux avancent rapidement, et l'inauguration a lieu le 24 juillet 1860. En 1862, avec la mise en exploitation du tronçon Mouchard - Pontarlier, la jonction entre la Suisse et Paris est accomplie. Une halte à vocation touristique est ouverte en 1879 à Champ-du-Moulin. Malgré tout, la compagnie du Franco - Suisse se trouve rapidement en difficulté. D'abord, des problèmes financiers, car la construction de la ligne Neuchâtel - Les Verrières coûte plus de 17 millions de francs, notamment en raison de la topographie difficile des Gorges de l'Areuse. A cela s'ajoute la faiblesse du trafic international et le manque de clientèle, à cause des prix trop élevés. La compagnie du Paris - Lyon devient entre temps Paris - Lyon - Marseille et détient des nouvelles voies par Genève, itinéraire par lequel elle préfère acheminer les marchandises, car les reliefs de la vallée du Rhône sont moins escarpés et donc plus rentables pour les parcours des trains. L'accord est rompu entre les administrateurs suisses et ceux du Paris-Lyon-Marseille, et en 1865 le Val-de-Travers se joint à l'Association des chemins de fer de la Suisse occidentale, regroupant l'Ouest - Suisse, le Lausanne - Fribourg et le Genève-Versoix. En 1890, la fusion de la société « Suisse Occidentale - Simplon » avec la compagnie du « Jura - Berne - Lucerne » donne naissance au réseau du « Jura - Simplon » qui sera englobé dans les

CFF le 1er mai 1903. Malgré son échec, au moment de sa construction, la ligne du Franco - Suisse est considérée comme une prouesse d'ingénierie. Émile Deschanel, cité par Auguste Dubois décrit ainsi le franchissement des Gorges par la voie ferrée:

" On sait que les Gorges de l'Areuse sont un des passages les plus beaux et les plus difficiles du monde. Pour les études et les travaux de cette ligne, on accomplit des prodiges. Il s'agissait d'établir le chemin de fer le long de montagnes escarpées, à une hauteur et sur des pentes où il était à peine possible de passer à pied, et où parfois même on ne pouvait pas arriver, si ce n'est en l'air. Les ingénieurs étaient obligés de s'attacher par le milieu du corps avec des cordes et de se laisser glisser dans l'abîme; on les descendait et on les remontait avec des treuils, eux et leurs instruments: posture aussi incommode que poétique pour lever des plans. Les ouvriers, de même, en certains endroits, commencèrent les travaux étant pendus à des cordes à nœuds. Un gamin de Paris eût cru apercevoir un cerf - volant le long de la montagne: le cerf - volant était un ouvrier qui piochait, - un pionnier aérien. - En deux ans et demi tout a été fait, et c'est une œuvre gigantesque."¹⁷

Le début du 20ème siècle

Durant la période précédent le rachat par les CFF, les installations de la ligne sont complétées et améliorées. En 1898, la voie est dédoublée entre Neuchâtel et Auvèrrier alors que trois nouvelles stations ou haltes sont mises en service : Champ-du-Moulin en 1879; Neuchâtel-Serrières en 1890; Bôle en 1895; Les Bayards en 1903.

Durant la première guerre mondiale, le trafic est totalement interrompu et cela pendant toute la durée du conflit. Après le traité de Versailles en 1918, le trafic international franco-suisse connaît un essor important. Le train de nuit qui reliait Paris à Berne, Interlaken et Brigue par le Val-de-Travers et Neuchâtel, comportait des voitures-lits et une voiture-restaurant.

Durant la deuxième guerre mondiale, le trafic est à nouveau totalement interrompu entre 1939 et 1945.

L'électrification

L'électrification de la ligne, tout d'abord prévue pour 1934, sera différée jusqu'à la deuxième guerre mondiale à cause de la crise économique. La ligne des Verrières est remise au programme du 20 novembre 1940, notamment cause de la pénurie de charbon, des longues rampes de plus de 20 % et des nombreux tunnels. La traction électrique de Neuchâtel aux Verrières est inaugurée le 21 novembre 1942. La traction électrique entre Les Verrières et Pontarlier est mise en service en mai 1956. Dès lors, le changement de locomotive, ainsi que les opérations de contrôle de douane et de police, s'effectuent en gare de Pontarlier. La station des Verrières perd ainsi définitivement sa fonction de halte de frontière pour le trafic des voyageurs.

Pendant de nombreuses années, les voitures directes Interlaken - Berne - Paris sont tractés par une locomotive suisse jusqu'à Pontarlier puis par une locomotive française de Pontarlier à Frasnè; elles sont ensuite ajoutées au train venant de Lausanne pour être acheminées jusqu'à Paris.

¹⁷ A. Dubois, *Les Gorges de l'Areuse et le Creux du Van*, 1902, p. 23.

Chemin de fer Franco-Suisse

Caractéristiques techniques (voir le profil en long)

1860	24 juillet	Mise en service Neuchâtel – Pontarlier
1942	22 novembre	Electrification Neuchâtel – Les Verrières
1956	3 juin	Electrification Les Verrières – Pontarlier

Longueur Neuchâtel – Pontarlier: 52,3 km, dont 11,3 en France

Déclivité déterminante: 21‰

Altitudes: supérieure 939 m (Les Verrières, PN du Crêt, km 38,014)

inférieure 474 m (Neuchâtel-Vauseyon, km 1.62)

différence 465 m

Ouvrages d'art (de Pontarlier à Neuchâtel):

12 tunnels d'une longueur totale d'environ 12,5 km:

334 m Haut-de-la-Tour

277 m Saint-Sulpice

545 m Fleurier

455 m Brot

70 m Places Bourgeoises

338 m Moyats

160 m Bois-de-Ban

154 m Verrière

85 m Champ-Rouge

72 m Rochefort

54 m Loge

58 m Route de France (Seyon)

4 viaducs (longueur mesurée entre les culées extrêmes):

58 m Prise Mylord 4 arches, 24,70 m de hauteur

71 m Huguenaz 4 arches, 29,60 m de hauteur

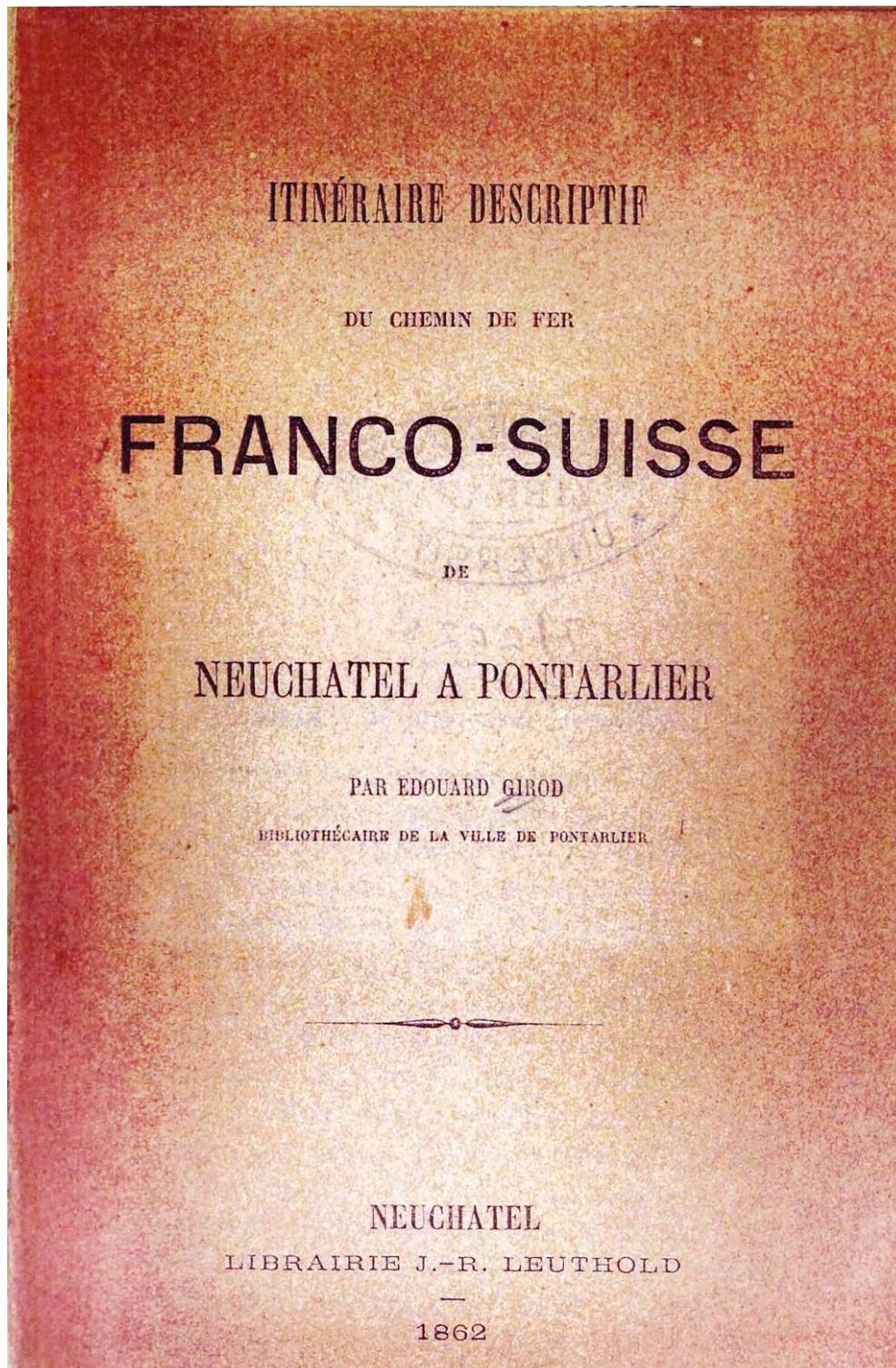
87 m Couvet 6 arches, 25,50 m de hauteur

68 m Serrières 3 arches, 31,75 m de hauteur

6 ponts sur cours d'eau, parmi lesquels 2 sur l'Areuse en aval de Noiraigue et 1 sur le Doubs entre le Château de Joux et Pontarlier.

Le viaduc de Boudry

A la sortie des gorges s'élève l'imposant viaduc de Boudry; il est situé sur la ligne du Pied du Jura. D'une ouverture totale de 204 m, cet ouvrage en maçonnerie comprend 11 arches. Mis en service le 7 novembre 1859 à l'ouverture de la ligne Yverdon – Frenisberg (Le Landeron), il a été doté de la double voie en 1952.



Edouard Girod, *Itinéraire descriptif du chemin de fer Franco-Suisse de Pontarlier à Neuchâtel*, Neuchâtel: Librairie J.-R. Leuthold, 1862. Google Books.



Travaux de construction du Franco-Suisse dans les Gorges de l'Areuse, 1856 - 1860. Copie d'une photographie originale. Collection privée.



Travaux de construction du Franco-Suisse dans les Gorges de l'Areuse, 1856-1860, vers le Furcil. Copie d'une photographie originale. Collection privée.



Gare de Champ-du-Moulin, carte postale. Archives de l'Etat de Neuchâtel.

TARIFS DE LA STATION DU CHAMP-DU-MOULIN

Kil.	Simple course.			Double course.			
	I	II	III	I	II	III	
14	Auvernier	1.55	1.20	0.95	2.50	1.90	1.45
9	Neuchâtel	1.—	0.80	0.60	1.60	1.25	0.95
5	Noiraigue	0.55	0.45	0.35	0.90	0.70	0.55
9	Travers	1.—	0.80	0.60	1.60	1.25	0.95
—	Neuchâtel-Champ-du-Moulin et retour par Boudry à Neu- châtel, ou vice-versa . .				2.15	1.65	1.30

Carte de sociétaire, 1890. Tarifs de la gare du Champ-du-Moulin. Archives de l'Etat de Neuchâtel.

Franco-Suisse.
 Philandel, Fèvre & Bollet.
 Etablissement d'une scierie
 Du 22 Janvier 1858.

Tu une requête des citoyens Philandel, Fèvre & Bollet, entrepreneurs de travaux de chemin de fer franco-suisse, sollicitant pour un temps limité, soit jusqu'à l'achèvement des travaux dont ils sont chargés, la concession d'un cours d'eau du lieu dit aux Places Bourgeoises dans les Gorges du Champ-du-Montain pour servir à l'exploitation d'une scierie;

Tu le plan annexé à la requête;
 Tu un rapport de l'Ingénieur cantonal;
 Tu les publications faites dans la feuille officielle des 24 & 31 Décembre 1857, et 7 Janvier 1858.
 Entendu la Direction des Travaux Publics;
 Considérant que la concession demandée n'a soulevé aucune opposition;

Le Conseil a décidé de proposer au Grand Conseil d'accorder pour le terme de trois ans, la concession demandée par les citoyens Philandel, Fèvre & Bollet, sous la condition expresse qu'ils se soumettent rétroactivement et ipso facto pour ce qui concerne la somme préjudiciable à l'Etat, à toutes les clauses et dispositions de la Loi sur les concessions d'eau, lorsque cette Loi aura été votée par l'autorité compétente.

Travaux de construction du Franco-Suisse dans les Gorges de l'Areuse, 1856-1860. Le Conseil d'État recommande au Grand Conseil d'accorder pour trois ans la concession pour l'établissement d'une scie, 22 janvier 1858. Registre des concessions hydrauliques, volume I, 1801-1879. Archives du Service des ponts et chaussées, Neuchâtel.

Forces hydrauliques

Pendant le XVIIIème siècle et une grande partie du XIXème, diverses industries sont présentes dans la région du Champ-du-Moulin; nous avons vu par exemple les poudrières et un moulin, avec leurs roues hydrauliques mises en marche par une dérivation aujourd'hui disparue de l'Areuse.

D'après Auguste Dubois, une clouterie était en fonction à la Fruitière d'Auvernier, et aux Moyats se trouvait un moulin. Les poudrières disparaissent vers le milieu du XIXème siècle, pour être remplacées par une forge et une scierie, mais ces industries périssent aussi quelque temps après la construction de la ligne de chemin de fer.

L'eau des sources qui se trouvent dans les Gorges, le long de l'Areuse est utilisée, dès le XIXème siècle, pour l'alimentation en eau potable des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, alors que celle pour Champ-du-Moulin provient des sources des Brayons, situées au-dessus de Fretereules.

L'alimentation en eau de la ville de Neuchâtel peut être divisée en quatre périodes; la première, des origines du bourg jusqu'au XVIIIème siècle se caractérise par une alimentation en eau souterraine tirée de sources ou des nappes locales. Cette eau est puisée essentiellement aux fontaines ou aux puits.

Entre 1830 et 1885 la ville utilise l'eau du Seyon, et Neuchâtel est parmi les premières villes suisses à distribuer l'eau sous pression et au robinet en 1866.

Mais cette exploitation est abandonnée en 1882, à cause d'une épidémie de typhoïde, car l'eau du Seyon est polluée par les égouts du Val-de-Ruz.

La décision d'utiliser l'eau des sources des Gorges de l'Areuse remonte à la fin du XIXème siècle, d'après le projet de Guillaume Ritter (1835 - 1912). Cet ingénieur, inventif et recourant à des techniques hardies, auteur d'une centaine de projets, réalise notamment l'alimentation d'eau de Neuchâtel en 1865, l'amenée d'eau d'Avignon en 1869 et la construction du barrage de la Maigrauge sur la Sarine, ainsi que l'adduction de l'eau de La Chaux-de-Fonds en 1887. Parmi ses projets visionnaires, un des plus connus est celui de l'alimentation en eau de Paris depuis le lac de Neuchâtel. Il est en outre l'auteur de la construction de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption à Neuchâtel (église rouge).

La ville achète des sources en aval du Saut de Brot et en 1887, les sources de Champ-du-Moulin sont amenées jusqu'à Neuchâtel par un aqueduc de 13 kilomètres.

Depuis 1887, l'alimentation en eau de La Chaux-de-Fonds est également basée sur l'exploitation des sources des Gorges de l'Areuse. Mais une question se pose tout naturellement: pourquoi chercher de l'eau si loin? Cette situation est due au bassin hydrologique de la vallée de La Chaux-de-Fonds, qui est une vallée "sèche"; l'eau circule sous terre et il est difficile de s'en procurer. Les sources sont donc rares et exigües et leur régime est lié aux conditions météorologiques.

L'histoire de l'alimentation en eau de La Chaux-de-Fonds peut être divisée en trois périodes. Une première période qui va du XIIIème-XIVème siècle jusqu'à la fin du XIXème siècle. On utilise alors les rares sources locales et des eaux de pluie, récoltées dans des citernes en pierre ou en bois.

Au début du XIX^{ème} siècle, commence le forage de nombreux puits, pour utiliser l'eau des nappes souterraines; un exemple spectaculaire de ce type de travail est le puits des "Six Pompes".

La deuxième phase commence en 1887, grâce à l'approvisionnement à partir des sources des Moyats et se poursuit jusqu'en 1920 par l'achèvement du réseau des captages. La ville de La Chaux-de-Fonds achète les sources de la rive gauche et charge Guillaume Ritter en 1884 d'élaborer un projet. Ce dernier, très hardi, consiste à envoyer l'eau, tirée à l'usine des Moyats environ 500 mètres plus haut. Pour pouvoir faire cela, il faut un grand travail mécanique. Les travaux sont dirigés par M. H. Mathys, directeur des travaux publics de La Chaux-de-Fonds; ils comprenaient la construction d'un aqueduc de 17 kilomètres, allant de Jogne à La Chaux-de-Fonds et la construction de l'usine de pompage avec un aqueduc pour le captage des sources. La partie plus difficile semble avoir été la pose d'une conduite pratiquement verticale sur le flan nord du Solmont, jusqu'à la hauteur de Jogne. Arrivée à ce point, l'eau coule par gravitation vers La Chaux-de-Fonds à travers un aqueduc d'environ 15 kilomètres.

La troisième période est par contre consacrée à la diversification de la mise en réseau de l'eau, c'est-à-dire son exploitation par les sources et par le lac. La station de Champ-Bougin à Neuchâtel conditionne l'eau du lac pour la rendre potable depuis 1947.

FÊTE DE L'INAUGURATION DES EAUX A LA CHAUX-DE-FONDS

LE 27 NOVEMBRE 1887

CHANT DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE INDUSTRIELLE

CHŒUR D'ENSEMBLE

A toi! ^(ter)

Chaux-de-Fonds, ruche active,
Nos chants et notre amour!

A toi! ^(ter)

Frère au labeur! Cultive
L'allégresse en ce jour

A toi toujours! ^(bis)

DEMI-CHŒUR

Sombre rocher des gorges de la Reuse
N'as-tu pas vu l'homme énergique et fier
Dompter le flot écumant qui te creuse,
Et ce flot obéir, mouvant des bras de fer?
Ces bras géants refoulent sur ton faite
L'eau, pur cristal, puisée au sein du sol,
Et cette eau vient, et nous sommes en fête,
Acclamant le génie en son superbe vol,
Avec un transport fol.

CHŒUR D'ENSEMBLE

Salut ^(ter)

A l'onde désirée
Débordant des caveaux!

Salut ^(ter)

Au puissant art qui crée
Des triomphes nouveaux.

A toi, succès,

Salut! salut!

CHŒUR D'ENSEMBLE

L'eau qu'on inaugure
Sort, rapide et pure,
De la grotte obscure
Creusée hier là-haut;
Et, toujours captive,
Formant source vive,
D'un bond elle arrive,
Suis épand son flot. ^(bis)

MARCHE

Oui, l'eau jaillit en gerbe sur la place.
Qui doute encor devant un tel bonheur?
Vaillants forgers de cette oeuvre d'audace,
A vous revient l'honneur. ^(bis)
O Chaux-de-Fonds! ce jour est une aurore;
Te voilà grande, et c'est grâce à la foi.
Bourdonne encore, ô ruche! espère encore. ^(bis)
Le travail vainc; l'avenir est à toi.

Chant des élèves de l'école industrielle pour l'inauguration des eaux de La Chaux-de-Fonds, 27 novembre 1887. Archives de l'Etat de Neuchâtel.

Potentiel hydraulique

En 1895 toutes les tronçons de l'Areuse sont réglés par des concessions et divisées en quatre paliers.

	PRISE D'EAU Situation et altitude	USINE Situation et altitude	LONGUEUR de l'aqueduc d'eau motrice	HAUTEUR de chute sur les turbines
1. Palier du Plan de l'Eau	Furcil, 708 m.	Plan de l'Eau, 677 m.	750 m.	29 m.
2. Palier supérieur . . .	Plan de l'Eau, 675 m.	Molliats, 630 m.	907 »	52 »
3. Palier moyen	Molliats, 628 m.	Combe Garot, 532 m.	3600 »	90 »
4. Palier inférieur . . .	Combe Garot, 530 m.	Les Clées, 470 m.	1836 »	56 »
				227 m.

18

Usine du Plan de l'Eau

Après la construction de l'usine des Moyats qui fournit l'eau pour la ville de La Chaux-de-Fonds, il reste une chute disponible entre Plan de l'eau et le Furcil. Le 13 avril 1892 le Grand Conseil accorde aux communes de Couvet, Fleurier, Travers, Noiraigue et Brot-Dessous la concession, pour 99 ans, de la force motrice de l'Areuse du canal de fuite des usines du Furcil au barrage de prise d'eau de La Chaux-de-Fonds au Plan de l'Eau. La même année la répartition des charges et de l'énergie est convenue entre les communes, regroupées au sein de la *Société du Plan de l'Eau*, fondée en 1896.

Avant de construire, des conventions sont élaborées entre la commission et la compagnie du Chemin de fer Jura-Simplon, la ville de La Chaux-de-Fonds et la *Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse*. La Compagnie Jura-Simplon offre le terrain du Plan de l'Eau pour la construction de l'usine et accorde les droits de passage pour la conduite forcée et la ligne électrique, en moyennant l'établissement, au frais des communes, d'une fontaine à la station du Jura-Simplon à Couvet. L'usine est mise en service le 5 février 1896.

L'usine des Moyats

Depuis 1887, cette usine est principalement destinée à alimenter en eau potable la ville de La Chaux-de-Fonds. Les Moyats fournissent également de l'énergie électrique.

L'usine des Clées et l'usine du Chanet

Depuis 1895, la ville de Neuchâtel possède une production d'énergie électrique à l'usine du Pré des Clées, dans les Gorges de l'Areuse. Cette usine fournissait l'énergie nécessaire aux moteurs, aux trams et à l'éclairage de la ville de Neuchâtel et de quelques communes. L'usine des Clées est remplacée en 1913 par l'usine du Chanet.

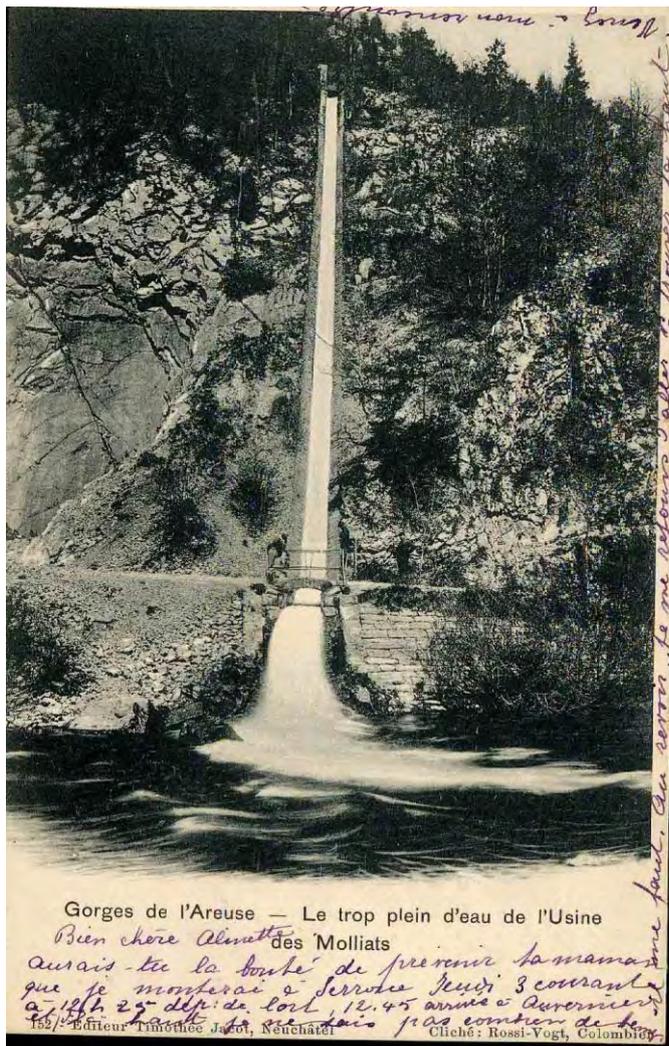
¹⁸ Tableau tiré de: A. Dubois, *Les Gorges de l'Areuse et le Creux du Van*, Neuchâtel: Paul Attinger, 1902, p. 222.

L'usine de Combe-Garot

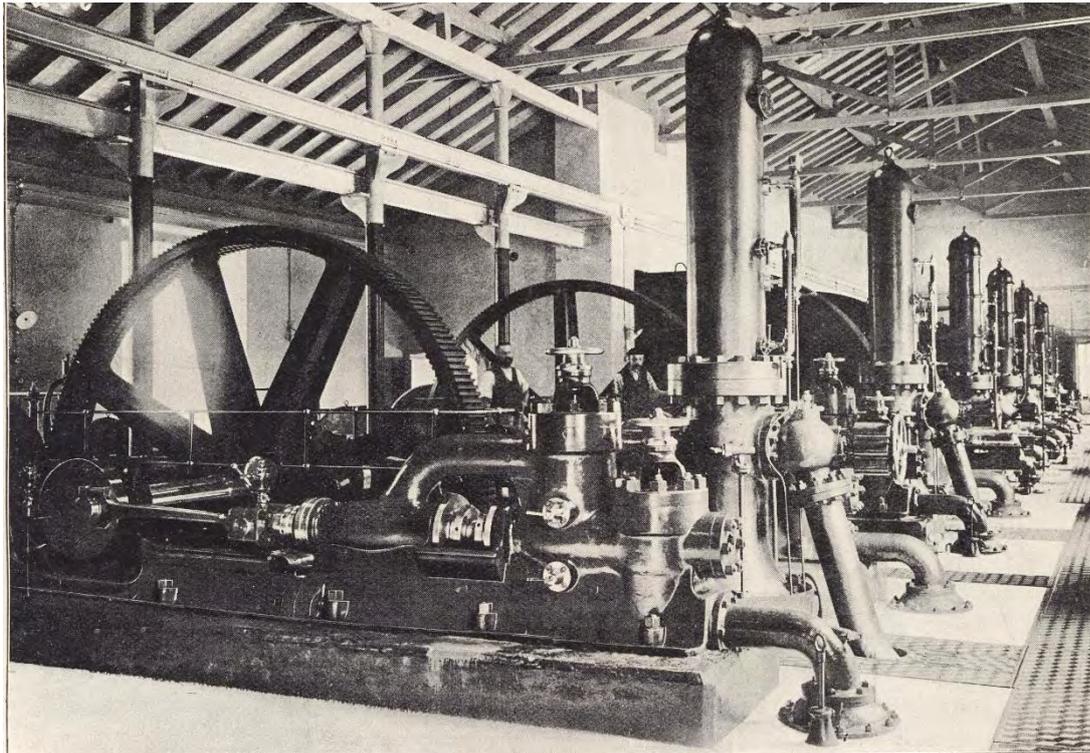
En 1890, les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds demandent au Conseil d'État une concession pour l'utilisation de la force motrice de l'Areuse entre Champ-du-Moulin et Combe-Garot, qui est l'emplacement choisi pour bâtir l'usine. Entre temps, la ville du Locle désire également participer à cette entreprise. La convention entre les communes citées pour la distribution de l'énergie produite date du 20 novembre 1893. Les machines sont remplacées en 1939.



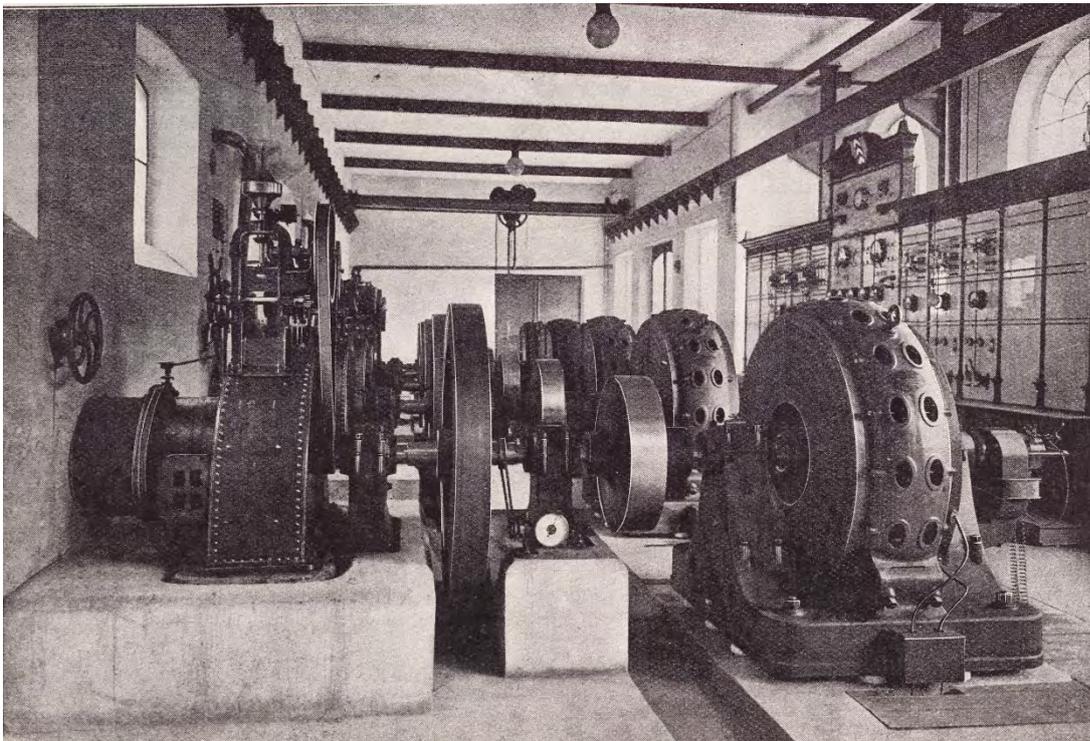
Gorges de l'Areuse, Usine de Combe-Garot, carte postale. Archives de l'Etat de Neuchâtel.



Gorges de l'Areuse - Le trop plein d'eau de l'usine des Moillats, carte postale. Archives de l'Etat de Neuchâtel.



Les pompes de l'usine des Moyats. Image tirée de: Auguste Dubois, *Les Gorges de l'Areuse et le Creux du Van*, Neuchâtel: Attinger, 1902, p. 217.



Les groupes générateurs de l'usine des Clées. Image tirée de: Auguste Dubois, *Les Gorges de l'Areuse et le Creux du Van*, Neuchâtel: Attinger, 1902, p. 219.



L'Usine des Clées.

L'usine des Clées. Image tirée de: Auguste Dubois, *Les Gorges de l'Areuse et le Creux du Van*, Neuchâtel: Attinger, 1902, p. 223.

Autres usines

Parmi les autres usines installées au fil de l'Areuse, l'exploitation plus importante était celle des ciments du Furcil. La matière première du ciment et de la chaux est fournie par des calcaires argileux. Cette industrie commence en 1851, avec la concession d'eau en faveur de Gustave Dubied (1827 - 1899) pour la création d'un établissement industriel. L'exploitation des tunnels des mines de ciment commence en 1858, et le réseau de tunnels prend rapidement une grande extension. Elles appartiennent à deux chantiers distincts: un de propriété de la commune de Noiraigue, qui livre les pierres brutes aux usines Joly et Duvanel. L'autre appartient à l'usine du Furcil. Ce réseau ayant affaibli les terrains de la Clusette, une série d'effondrements spectaculaires se produit entre 1894 et 1901.

Les fabriques de ciment et de chaux sont en fonction entre 1861 et 1934.

En guise de conclusion - Les Archives du Service des ponts et chaussées

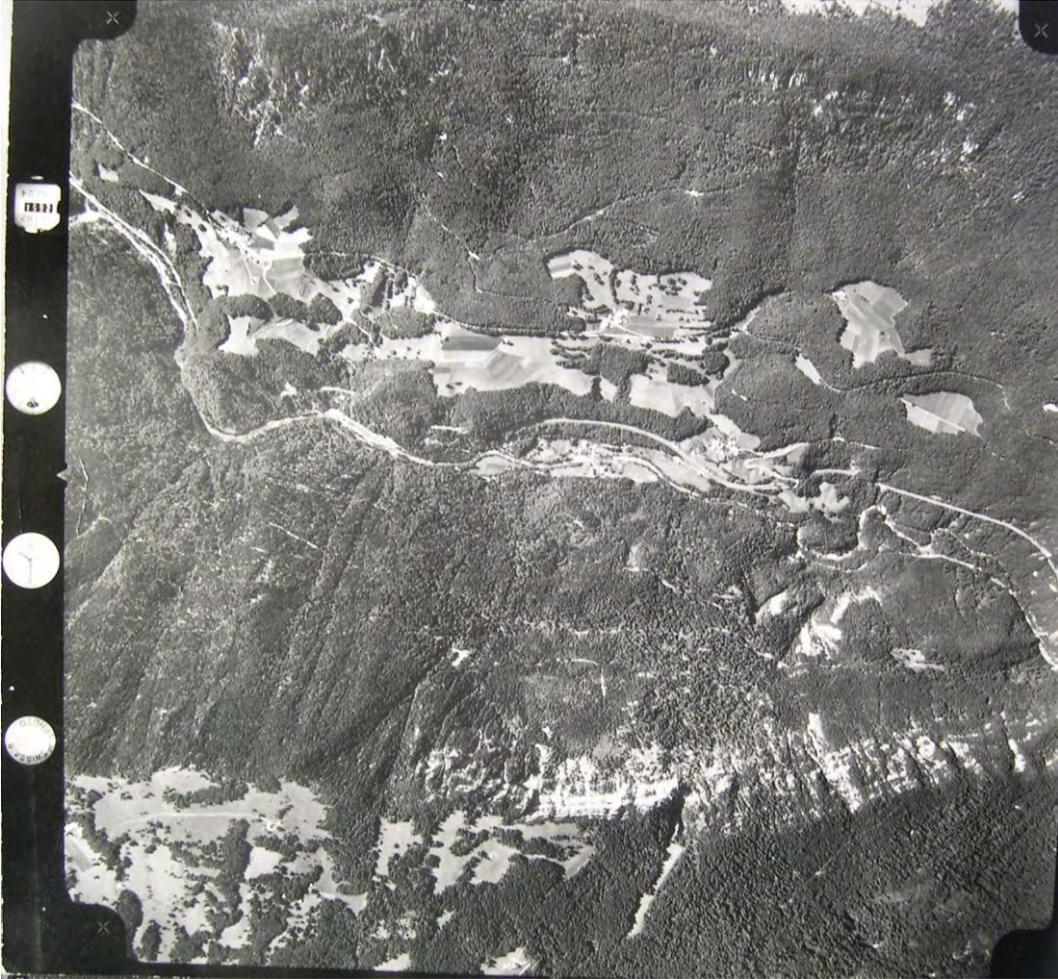
Le Service des ponts et chaussées possède des archives et une bibliothèque. Les archives, tout en étant de dimensions moyennes, sont très variées quant à leur contenu, et synthétisent les différentes facettes du Service. Outre les archives courantes, nous avons le plaisir de conserver plusieurs fonds de type historique. Nombreux documents exposés ici, notamment les originaux que vous avez pu admirer dans la vitrine, proviennent de nos archives historiques; ces plans et ces dessins illustrent non seulement une étape de l'histoire de la technique, mais aussi des images ponctuelles d'un moment précis de l'histoire de notre région. Ces pièces ne constituent qu'un petit exemple de la richesse des fonds historiques des Ponts et Chaussées; notre effort tend à leur conservation et à leur mise en valeur, grâce à la participation active du SPCH à la vie culturelle du canton.

La préparation de cette exposition du 125^{ème} de la Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse a permis de découvrir des pistes de recherche historique possibles en exploitant les sources de nos archives anciennes; cette recherche peut en outre s'élargir ultérieurement, à l'intérieur du Service, et également avec la collaboration d'autres institutions, et nous amener à travailler plus étroitement avec les autres acteurs de la scène culturelle locale.

Karim Homayoun, archiviste du Service des ponts et chaussées.

Liste des pièces d'archives du Service des ponts et chaussées (vitrine d'exposition)

- 1) Photographie aérienne de la région des Gorges de l'Areuse. SWISSAIR, 13 juillet 1966. Original. Archives du SPCH, fonds iconographique, 503.
- 2) Barrage de la Basse Reuse, débâcle du 25 septembre 1896. Original. Archives du SPCH, fonds iconographique, 503.
- 3) W. Fraisse, *Rapport sur le projet de correction de la Reuse dans le canton de Neuchâtel*, 25 septembre 1862. Original. Archives du SPCH, fonds archives anciennes, S04.
- 4) Registre des concessions hydrauliques, vol. I, 1801 - 1873. Concession d'usine à Philippe Suchard, dans le but de créer une usine de métiers à filer, 1 septembre 1844. Original. Archives du SPCH, fonds archives anciennes, S04.
- 5) Convocation pour l'ingénieur cantonal à assister à la séance de la commission d'examen des demandes de concession des forces motrices de la Reuse et bordereau des pièces composant le dossier remis à la commission; on reconnaît la présence du dossier Ritter. 16 avril 1883. Original. Archives du SPCH, fonds archives anciennes, S04.
- 6) Convention entre l'Etat de Neuchâtel et la Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse pour la reconstruction d'une passerelle en amont du Saut de Brot, 1946 - 1947. Original. Archives du SPCH, fonds archives anciennes, S04.
- 7) F. d'Ostervald, *Tableau des hauteurs de divers points de la Principauté de Neuchâtel, déterminés par M. d'Ostervald dans les années 1838 à 1845*, Neuchâtel: imprimerie Wolfrath, 1847. Original. Archives du SPCH, fonds cartes anciennes, cartes neuchâteloises, 503.
- 8) Forces motrices de la Reuse. Palier inférieur. Barrage et prise d'eau à Combe-Garot, 1891 - 1892. Original. Archives du SPCH, fonds archives anciennes, S04.





RAPPORT

SUR LE

PROJET DE CORRECTION DE LA REUSE

DANS LE

CANTON DE NEUCHÂTEL.

Les inconvénients que présente le cours de la Reuse dans le Val-de-Travers ont été le sujet de plaintes répétées depuis plus de deux siècles et ont provoqué, à plusieurs reprises, la sollicitude des autorités; ainsi que de nombreux travaux de la part de divers ingénieurs.

Appelé à mon tour, par la confiance du Conseil d'Etat, à exprimer mon avis sur les projets de correction qui lui ont été proposés, je crois devoir, pour éviter des répétitions inutiles, passer sous silence toute la partie historique des inondations et dégradations qui ont eu lieu jusqu'à ce jour, ainsi que les nombreux mémoires d'ingénieurs qui ont été confiés à mon examen. Le rapport présenté au Grand-Conseil le 12 juin 1860 par le Conseil d'Etat en contient un résumé et M. l'Ingénieur Cantonal Knab, dans son mémoire du 27 mai 1859, a consacré tout un chapitre à cet aperçu historique.

existants d'un quart du cens total de
73 limes 3 gros dont ils sont grevés.

Concession d'usine.

11 septembre 1844.

96
112

Philippe Suchard, dans le but d'établir
Séries des métiers à filer et tisser la
demande: 1^o de pouvoir disposer librement
du moteur concédé à ses préposés pour
faire une huilerie, & de porter par des
transmissions le mouvement jusque
dans la maison d'habitation située
de l'autre côté de la rue; 2^o de faire
arriver dans sa maison par un tube de
1/2 pouce de diamètre, soit au moyen
d'une pompe hydraulique placée dans sa
usine, soit au moyen d'un puits qu'il

RÉPUBLIQUE & CANTON
DE NEUCHÂTEL



CHANCELLERIE
D'ÉTAT

16
Neuchâtel le 14 avril 1883.

Monsieur Sadame, Ingénieur cantonal, est convoqué à assister à la séance préliminaire de la Commission d'experts pour l'examen des demandes de concession des forces motrices de la Reuse, qui aura lieu Lundi, 16 avril courant, à 9 heures du matin, au Château de Neuchâtel.

Par ordre:

CHANCELLERIE D'ÉTAT:

Le 1^{er} Secrétaire

Amjunt.

Bordereau des piéces composant le dossier remis
le 6 Avril 1883, a la Commission d'expertise des projets
d'utilisation des forces de la Reuse.

Dossier Ritter.

- ~~1. Lettre de M. Ritter a M. Philippin, du 17 Juin 1878.~~
- ~~4. 4 Feuilles de plans~~
1. 3. Mémoire Ritter 20 Juillet 1878
- ~~4. Lettre de M. Ritter au Conseil d'Etat, du 21 Juillet 1878~~
2. 5. Analyse du mémoire Ritter, par Léon Jeanjaquet 1878
3. 6. Lettre de M. Ritter a M. Philippin, du 24 Décembre 1878
5. 7. Brochure Ritter, Eau, Force, Lumière 1882
- ~~8. Lettre du Comité Municipal de Chaux de Fonds, du 12 Mars 1882~~
6. 8. Rapport Complémentaire du Conseil d'Etat, du 24 Novembre 1882

Dossier Berthoud.

1. Lettre Berthoud au Conseil d'Etat, du 22 Septembre 1882
2. Un plan id
3. Lettre Berthoud au Conseil d'Etat, du 22 Novembre 1882

Dossier de la Société des Eaux.

- ~~1. Lettre Danelot au Conseil d'Etat, du 26 Juin 1878
(avec deux plans en calque)~~
1. 2. Lettre de la Société des Eaux au Conseil d'Etat, du 17 Décembre 1878.
2. 3. 20 plans numérotés. id
3. 4. Lettre de la Société des Eaux a M. Philippin, du 15 Mars 1878.
5. 5. Opposition des Usiniers de la Basse-Reuse, avec lettre Memier du 24 Juin 1881.
6. 6. Observations de la Société des Eaux a l'opposition ci-dessus, du 27 Mars 1881.
4. 7. Description du projet, annexé a lettre de M. Jeanjaquet du 11 Mai 1882.
8. 8. 2 Cartes du Canton de Neuchâtel a l'échelle de 1. 150.000.

Convention

Entre l'Etat de Neuchâtel, représenté par l'ingénieur cantonal, agissant sous réserve de ratification du conseiller d'Etat, chef du département des Travaux publics,

d'une part ;

Et la Société des sentiers des gorges de l'Areuse par Monsieur Alfred Guinchard, président, à Neuchâtel,

d'autre part ;

Il est convenu ce qui suit :

Article premier. - L'Etat autorise la Société des sentiers des gorges de l'Areuse à reconstruire une passerelle à piétons sur l'Areuse à environ 55 m. en aval du Sent de Brot.

Art. 2. - Cette construction n'est autorisée qu'à bien plaisir et l'Etat pourra en ordonner en tout temps l'enlèvement s'il le juge nécessaire sans pour cela être tenu de payer une indemnité quelconque à la Société des sentiers des gorges de l'Areuse, quelle que soit l'époque à laquelle est enlèvement sera demandé ou quels que soient les motifs invoqués.

Art. 3. - L'Etat n'assume aucune responsabilité ni quant à l'entretien de l'ouvrage autorisé ni quant aux dommages dont cet ouvrage pourrait être la cause ou l'objet.

Art. 4. - La surface du domaine public occupée par cette construction continue à faire partie du domaine public.

Art. 5. - La Société des sentiers des gorges de l'Areuse se conformera aux lois et règlements concernant la police des cours d'eau.

Art. 6. - Pour constater ce bien plaisir, la Société des sentiers des gorges de l'Areuse paiera, à la comptabilité de l'Etat, compte de chèques postaux IV 73, une redevance unique de Fr. 5.-.

Art. 7. - La durée de la convention est fixée à trois ans soit du 1er janvier 1949 au 31 décembre 1949. Si aucun avertissement n'est donné six mois avant l'échéance du 31 décembre 1949, la présente convention se renouvellera d'année en année par tacite reconduction avec faculté de résiliation pour les deux parties, moyennant un avertissement de six mois.

Art. 8. - Cette autorisation est inaliénable et ne peut être cédée à un tiers sans autorisation préalable du département des Travaux publics.

Art. 9. - Toute difficulté ou contestation concernant le domaine public qui pourrait surgir au sujet de la présente convention sera jugée par le département des

Travaux/

Travaux publics sur recours au Conseil d'Etat.

Ainsi fait et signé en deux exemplaires originaux à Neuchâtel, le 10 décembre 1947, en présence de :

La concessionnaire,

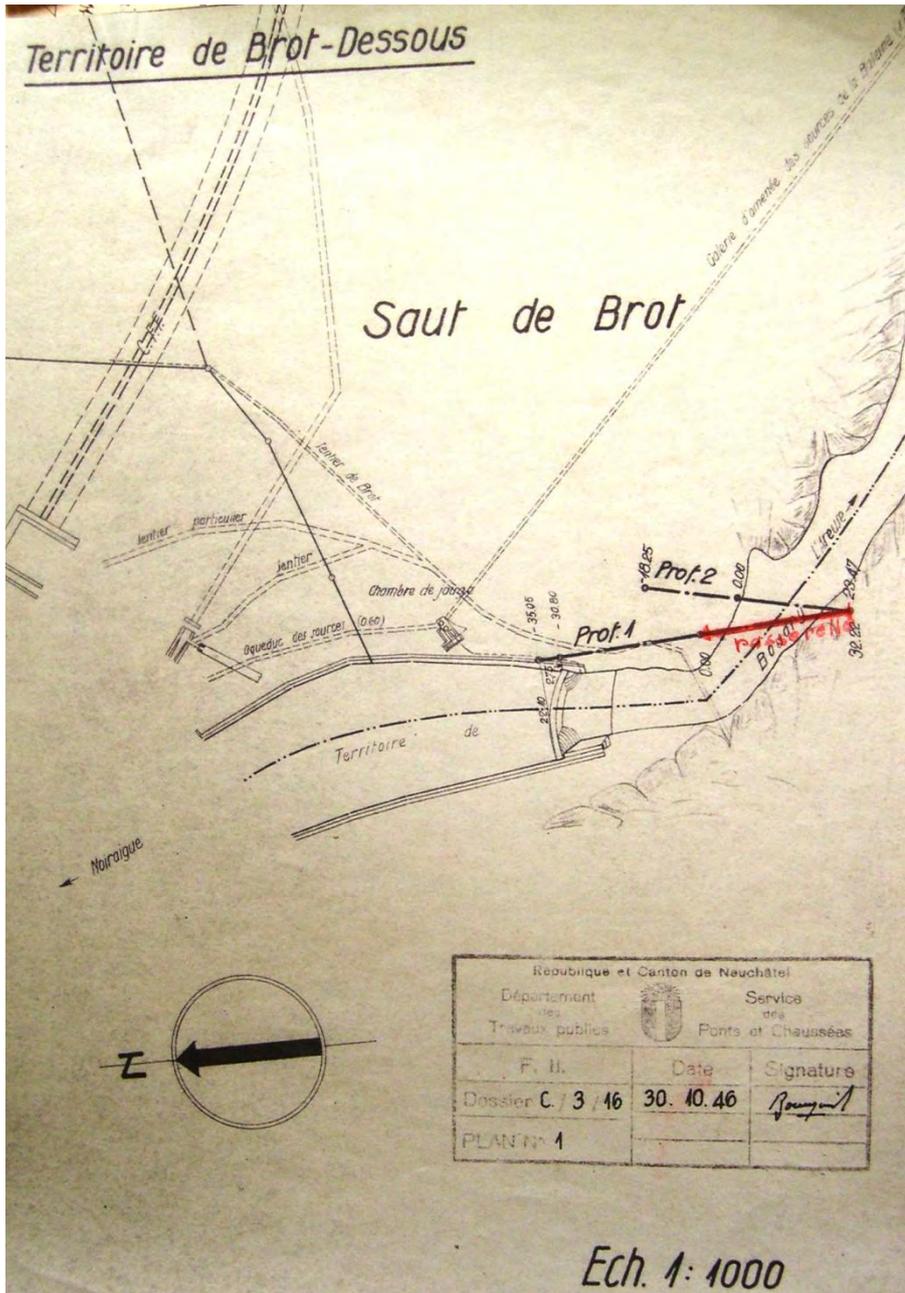
L'ingénieur cantonal,

Convention approuvée

Neuchâtel,

Le conseiller d'Etat

chef du département des Travaux publics,



République et Canton de Neuchâtel		
Département des Travaux publics		Service des Ponts et Chaussées
F. II.	Date	Signature
Dossier C. / 3 / 16	30. 10. 46	<i>Bouquet</i>
PLAN N° 1		

TABLEAU
DES
HAUTEURS DE DIVERS POINTS
DE LA
PRINCIPAUTÉ DE NEUCHÂTEL,

DÉTERMINÉES PAR M. D'OSTERVALD DANS LES ANNÉES
1838 A 1843.



NEUCHÂTEL.
IMPRIMERIE DE HENRI WOLFRATH.
1847.

Commune de Brot-Denois
et Bondry

Forces motrices de la Reuse.

Talier inférieur

Barrage et prise d'eau.

Adopté par le Conseil communal de Neuchâtel dans sa séance
du 12 Septembre 1891

Le Secrétaire
Alfred Louis Jacob



Le Président.
M. M. M.

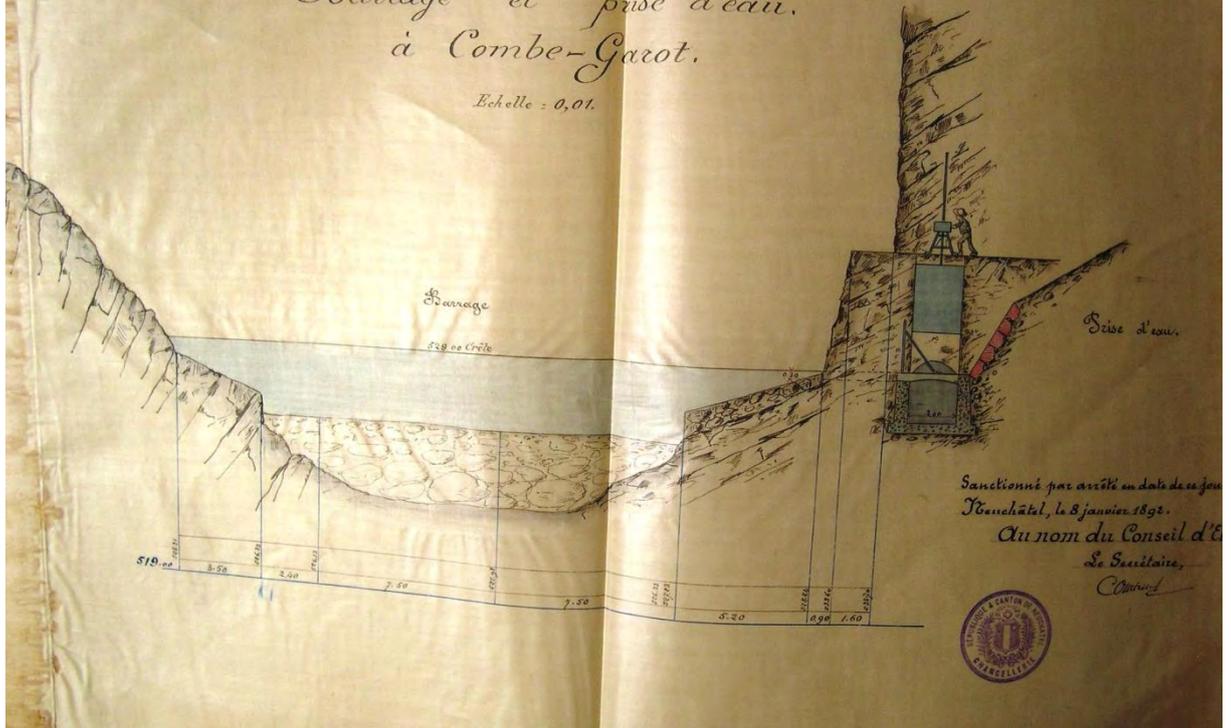
Approuvé par le Conseil général de la Commune de Neuchâtel
dans sa séance du 1^{er} Décembre 1891.

Le Secrétaire
Alfred Louis Jacob

Le Président.
E. Lamb. le
9

*Barrage et prise d'eau.
à Combe-Garot.*

Echelle : 0,01.



*Sanctionné par arrêté en date de ce jour
Toulouse, le 8 janvier 1892.
Au nom du Conseil d'Etat
Le Secrétaire,
C. Girard*

